
FICHER DE MICRODONNÉES

FAMILLES ÉCONOMIQUES

Enquête sur les finances des consommateurs de 1987

REVENU DE 1986

Statistique Canada
Division des enquêtes-ménages

PONDÉRATION RÉVISÉE - 1991 BASE DU RECENSEMENT



TECHNICAL CHARACTERISTICS OF THIS MICRODATA FILE		CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE CE FICHIER DE MICRODONNÉES	
SURVEY YEAR ▶	1987	◀ ANNÉE D'ENQUÊTE	
INCOME YEAR ▶	1986	◀ ANNÉE DE REVENU	
INDIVIDUALS, AGED 15 YEARS AND OVER, WITH AND WITHOUT INCOME		PARTICULIERS, AGÉS DE 15 ANS ET PLUS, AVEC ET SANS REVENU	
ECONOMIC FAMILIES	✓	FAMILLES ÉCONOMIQUES	
CENSUS FAMILIES		FAMILLES DE RECENSEMENT	
HOUSEHOLD INCOME, FACILITIES AND EQUIPMENT PLUS ENVIRONMENT		ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU ET ENVIRONNEMENT	
KEY OR LINK FILE		FICHIER CLÉ OU FICHIER DE RACCORDEMENT	
TOTAL WEIGHTED NUMBER OF UNITS ▶	10,262,923	◀ NOMBRE TOTAL PONDÉRÉ D'UNITÉS	
NUMBER OF RECORDS ▶	32,822	◀ NOMBRE DES DOSSIERS	
SPECIFICATIONS		SPÉCIFICATIONS	
9 TRACK TAPE		BANDES À 9 PISTES	
DATA SET NAME		NOM DE FICHIER	
VOLUME SERIAL NUMBER		VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE	
DENSITY	1600 BPI 6250 BPI	1600 BPP 6250 BPP	DENSITÉ
LABELS	NONE IBM STANDARD (EBCDIC) AScii	AUCUNE STANDARD IBM (EBCDIC) AScii	ÉTIQUETTES
FORMAT	EBCDIC AScii RECORD SIZE 416 BLOCK FACTOR	EBCDIC AScii TAILLE D'EN-REGISTREMENT FACTEUR DE BLOC	FORMAT
CARTRIDGE 3480		CARTOUCHE 3480	
DATA SET NAME		NOM DE FICHIER	
VOLUME SERIAL NUMBER		VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE	
DENSITY	NOCOMPRESS COMPRESS	NOCOMPRESS COMPRESS	DENSITÉ
LABELS	NONE IBM STANDARD (EBCDIC) AScii	AUCUNE STANDARD IBM (EBCDIC) AScii	ÉTIQUETTES
PC DISKETTE	FORMAT ASCII	DISQUETTE POUR MICRO-ORDINATEUR	
HIGH DENSITY - 3 1/2" (1.4 MB)		HAUTE DENSITÉ - 3 1/2" (1.4 MB)	
HIGH DENSITY - 5 1/4" (1.2 MB)		HAUTE DENSITÉ - 5 1/4" (1.2 MB)	
DOUBLE DENSITY - 3 1/2" (720 K)		DOUBLE DENSITÉ - 3 1/2" (720 K)	

DOCUMENTATION SUR LE FICHIER DE MICRODONNÉES DES FAMILLES ÉCONOMIQUES

Table des matières

	<u>Page</u>
Caractéristiques techniques de la bande	A-1
Introduction	B-1
Notes aux utilisateurs des séries historiques de bandes de l'EFC	C-1
Titre des variables et codes	1:17
Descriptions des variables	D-1
Plan de sondage et implications	64
Méthodes de collecte et de traitement des données	66
Comparaison des estimations de l'EFC aux estimations ajustées des comptes nationaux	67
Procédures pour faire réviser un manuscrit	68
Estimations provenant du fichier de microdonnées	69
Questionnaires	

INTRODUCTION

C'est la neuvième année depuis 1973 que les bandes de microdonnées sur le revenu des familles économiques sont rendues publiques. C'est pourquoi nous décrivons, aux pages C-1 et C-2, certains des principaux changements apportés au niveau des concepts et des variables pendant cette période.

Les utilisateurs de cette bande doivent noter les points suivants:

1. Toute répartition, estimation, moyenne, etc., doit être produite à l'aide de valeurs pondérées et non à partir des effectifs de l'échantillon. Une description du coefficient de pondération (zones 10 à 12 de chaque dossier de famille) est présentée sous les rubriques "Pondération universelle finale" et "Plan de sondage et implications" du présent document.
2. Toute estimation ou répartition en pourcentage fondée sur ce fichier et destinée à la publication ou à l'analyse doit s'établir sur un échantillon d'au moins 100 enregistrements. Ce principe, qui s'applique d'ailleurs à toutes nos publications, repose sur le fait que les données établies à partir d'échantillons plus petits sont peu fiables. L'acheteur de cette bande est invité à soumettre le(s) manuscrit(s) définitif(s) au service de révision des manuscrits de la Division. Pour plus de renseignements concernant cette procédure, consulter "Procédures pour faire réviser un manuscrit" dans ce présent document. Une description de la source doit figurer dans le corps de ces textes et se lire comme suit: "L'analyse effectuée dans le cadre de ce rapport est fondée sur la bande de microdonnées "Familles économiques - Revenu 1986" de Statistique Canada, qui renferme les données recueillies au cours de l'enquête de 1987 sur les finances des consommateurs. Tous les calculs faits à partir de cette base de données ont été effectués par (nom de l'organisme utilisateur)." Si le rapport n'indique aucune autre source de données, il n'est pas nécessaire de préciser la source de chaque tableau. Si, par contre, il existe d'autres sources, il faudrait préciser la source de chacun des tableaux. En conformité avec le développement de la standardization des références pour les bandes microdonnées¹, nous recommandons l'utilisation de la citation suivante dans les bibliographies:

Source: Statistique Canada Familles économiques - Revenu 1986 [bande de microdonnées]. Édition 1988. Ottawa, Ontario: Division des enquêtes-ménages [producteur et distributeur]. Un fichier de données (32,822 enregistrements) et documentation connexe.

¹ Dodd, Sue A. "Bibliographic references for numeric social science data files: suggested guidelines". American Society for Information Science. Journal. 30(2):77-82, March 1979.

3. Le choix du chef de famille se fonde uniquement sur les liens qui existent entre les membres de la famille. (On trouvera sous la rubrique "Chef de la famille économique" une description de la méthode de codage.) Le chef n'est pas nécessairement le principal soutien ou bénéficiaire d'un revenu; en fait, il peut ne pas toucher de revenu du tout.
4. Le terme "année de référence" se rapporte à l'année 1986 partout où il apparaît dans la documentation.
5. Le terme "année de l'enquête" se rapporte à l'année 1987 partout où il apparaît dans la documentation.
6. Le terme "semaine de référence" se rapporte à la semaine du 13 au 18 avril, 1987, la semaine qui précède immédiatement la période de deux semaines où l'enquête sur les finances des consommateurs est effectuée.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec la Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 5^e étage, section D2, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 [Numéro de téléphone: (613) 951-9775].

<u>Taille</u>	<u>Position</u>	<u>Caractère</u>	<u>Variables et codes</u>
5	1-5	N	NUMÉRO DE SÉQUENCE
2	6-7	N	CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE 00 Unité familiale spéciale (voir "Introduction") 10 Terre-Neuve 11 Île-du-Prince-Édouard 12 Nouvelle-Écosse 13 Nouveau-Brunswick 24 Québec 35 Ontario 46 Manitoba 47 Saskatchewan 48 Alberta 59 Colombie-Britannique
1	8	N	RÉGION DE RÉSIDENCE (POPULATION DE 1981) ¹ 0 Unité familiale spéciale (voir "Introduction") 1 Grands centres urbains de 500,000 habitants et plus 2 Grands centres urbains de 100,000 - 499,999 habitants 3 Petits centres urbains de 30,000-99,999 habitants 4 Autres centres urbains de moins de 30,000 habitants 5 Régions rurales
1	9	N	Indicateur de publication 0 - NON INCLUS 1 - INCLUS
3	10-12	N	PONDÉRATION UNIVERSELLE FUBAKE - EFC ²

* Indique les variables dont la définition et (ou) les codes ont été modifiées pour cette bande.

1 Voir page 3A pour le résultat de la repondération des régions de résidence.

2 Voir position 410-414. Voir page 5A pour la description du poids révisé (base de 1991)

NOTA: La première position de chaque zone de revenu est accompagnée du signe '+' ou '-' qui indique si la valeur est positive (+) ou négative (-), et les sept positions suivantes présentent la valeur numérique réelle.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
ÉLÉMENTS DU REVENU DE LA FAMILLE			
8	13-20	N	SALAIRES ET TRAITEMENTS
8	21-28	N	SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES
8	29-36	N	REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE
8	37-44	N	REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE
8	45-52	N	REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES
8	53-60	N	REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
8	61-68	N	GAINS TOTAUX
8	69-76	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
8	77-84	N	ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES
8	85-92	N	CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS
8	93-100	N	SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT
8	101-108	N	PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
8	109-116	N	PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE
8	117-124	N	AIDE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX

NOTA: La première position de chaque zone de revenu est accompagnée du signe '+' ou '-' qui indique si la valeur est positive (+) ou négative (-), et les sept positions suivantes présentent la valeur numérique réelle.

Taille Position Caractère

Variables et codes

ÉLÉMENTS DU REVENU DE LA FAMILLE [Fin]

8	125-132	N	AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT (INCLUANT CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL)
8	133-140	N	TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	141-148	N	TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	149-156	N	TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	157-164	N	PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES
8	165-172	N	AUTRE REVENU MONÉTAIRE
8	173-180	N	REVENU TOTAL
8	181-188	N	IMPÔT TOTAL SUR LE REVENU
8	189-196	N	REVENU APRÈS IMPÔT

ÉLÉMENTS DU REVENU DU CHEF ET DE L'ÉPOUSE

8	197-204	N	CHEF - GAINS TOTAUX
8	205-212	N	CHEF - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	213-220	N	CHEF - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	221-228	N	CHEF - TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

NOTA: La première position de chaque zone de revenu est accompagnée du signe '+' ou '-' qui indique si la valeur est positive (+) ou négative (-), et les sept positions suivantes présentent la valeur numérique réelle.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
ÉLÉMENTS DU REVENU DU CHEF ET DE L'ÉPOUSE [Fin]			
8	229-236	N	CHEF - REVENU TOTAL
8	237-244	N	ÉPOUSE - GAINS TOTAUX
8	245-252	N	ÉPOUSE - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	253-260	N	ÉPOUSE - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	261-268	N	ÉPOUSE - TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	269-276	N	ÉPOUSE - REVENU TOTAL
20	277-296	N	ZÉRO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE
CARACTÉRISTIQUES DU REVENU			
1	297	N	CODE DE REVENU AGRICOLE/NON AGRICOLE 1 Unité familiale non agricole 2 Unité familiale agricole
1	298	N	PRINCIPALE SOURCE DE REVENU 1 Aucun revenu 2 Salaires et traitements 3 Revenu net total d'un emploi autonome 4 Total des transferts gouvernementaux 5 Revenu total de placements 6 Pensions de retraite et rentes 7 Autre revenu monétaire 8 Solde et indemnités militaires

Taille Position Caractère

Variables et codes

CARACTÉRISTIQUES DU REVENU [Fin]

2	299-300	N	NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU
2	301-302	N	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU
2	303-304	N	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE
1	305	N	CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1969) ¹
			1 Inférieur au seuil de faible revenu
			2 Égal ou supérieur au seuil de faible revenu
1	306	N	CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978) ²
			1 Inférieur au seuil de faible revenu
			2 Égal ou supérieur au seuil de faible revenu

CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

2	307-308	N	NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE
2	309-310	N	NOMBRE DE FAMILLES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU MÉNAGE
5	311-315	N	ZÉRO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE

2	316-317	N	NOMBRE DE PERSONNES
2	318-319	N	NOMBRE D'ADULTES
2	320-321	N	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

1- Pour le Code De Faible Revenu (Base de 1969)¹ voir position 415. Voir page 33A pour la description du code révisé.

2- Pour le Code De Faible Revenu (Base de 1978)² voir position 416. Voir page 34A pour la description du code révisé.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE [Suite]			
2	322-323	N	NOMBRE DE FAMILLES DE RECENSEMENT AU SEIN DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE
2	324-325	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 7 ANS
2	326-327	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 7-11 ANS
2	328-329	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 12-15 ANS
2	330-331	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS
2	332-333	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS
2	334-335	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS
2	336-337	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN
2	338-339	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL
2	340-341	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE
2	342-343	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN
2	344-345	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL
2	346-347	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE
2	348-349	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN
2	350-351	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL
2	352-353	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE

Taille Position Caractère

Variables et codes

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE [Suite]

2	354-355	N	NOMBRE DE CHÔMEURS PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE
2	356-357	N	NOMBRE DE CHÔMEURS L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE
3	358-360	N	TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE
3	361-363	N	TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES DE CHÔMAGE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE
2	364-365	N	CARACTÉRISTIQUES <ul style="list-style-type: none"> 01 Personne seule 02 Famille époux-épouse 03 Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires 04 Famille époux-épouse avec enfants mariés et leur famille immédiate, le cas échéant. 05 Famille époux-épouse avec enfants célibataires et mariés et leur famille immédiate, le cas échéant 06 Famille époux-épouse avec enfants célibataires et (ou) mariés et leur famille immédiate ainsi que d'autres parents 07 Famille époux-épouse avec parents autres que ses propres enfants 08 Père avec un ou plusieurs enfants célibataires de tout âge 09 Mère avec un ou plusieurs enfants célibataires de tout âge 10 Toutes autres familles
1	366	N	CYCLE DE VIE <ul style="list-style-type: none"> 1 Personne hors famille, moins de 45 ans 2 Personne hors famille, 45 ans et plus 3 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans 4 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans 5 Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, sans enfants de moins de 16 ans 6 Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, avec enfants de moins de 16 ans 7 Toutes autres familles

Taille Position Caractère

Variables et codes

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE [Fin]

1 367 N

MODE D'OCCUPATION

- 1 Propriétaire avec emprunt hypothécaire
- 2 Propriétaire sans emprunt hypothécaire
- 3 Locataire
- 4 Autre

1 368 N

ZÉRO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE**DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF**

1 369 N

ÉTAT MATRIMONIAL

- 1 Célibataire (jamais marié(e))
- 2 Marié ou vivant en concubinage
- 3 Autre

2 370-371 N

ÂGE

- 15-79 Âge réel
- 80 ans et plus

1 372 N

SEXE

- 1 Masculin
- 2 Féminin

1 373 N

NIVEAU D'INSTRUCTION

- 1 Aucune scolarité ou études primaires
- 2 9-10 années d'études primaires et secondaires
- 3 11 années d'études primaires et secondaires
- 4 12 années d'études primaires et secondaires
- 5 13 années d'études primaires et secondaires
- 6 Études postsecondaires partielles
- 7 Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
- 8 Diplôme universitaire

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]

1	374	N	FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE 1 Oui - inscrit à temps plein 2 Oui - inscrit à temps partiel 3 N'a pas fréquenté l'école au cours de la semaine de référence
1	375	N	STATUT D'IMMIGRATION 1 Canadien de naissance 2 A immigré avant 1946 3 A immigré entre 1946 et 1955 4 A immigré entre 1956 et 1965 5 A immigré entre 1966 et 1970 6 A immigré entre 1971 et 1975 7 A immigré entre 1976 et 1980 8 A immigré entre 1981 et l'année de l'enquête
1	376	N	LANGUE MATERNELLE 0 Unité familiale spéciale 1 Anglais 2 Français 3 Autre
1	377	N	SITUATION VIS-À-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) 1 Occupé 2 Chômeur 3 Inactif
1	378	N	STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI) 1 Travailleur rémunéré 2 Travailleur autonome 3 Travailleur familial non rémunéré 4 N'a jamais travaillé 5 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille Position Caractère**Titre des variables et codes****DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]**

2 379-380

N

**CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] -
13-GROUPES**

- 01 Direction et administration
- 02 Sciences naturelles, génie, mathématiques, sciences sociales, religion, médecine et santé arts, littérature, activités récréatives et secteurs connexes
- 03 Enseignement
- 04 Travail administratif
- 05 Commerce
- 06 Services
- 07 Agriculture, horticulture et élevage, pêche, piégeage et exploitation forestière
- 08 Mines et carrières, traitement et usinage des matières premières
- 09 Fabrication, montage et réparation de produits finis
- 10 Construction
- 11 Transports, manutention, conduite de machines et d'appareils divers
- 12 N'a jamais travaillé
- 13 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille Position Caractère

Titre des variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]

2	381-382	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES
			Direction, administration et professions connexes (grand groupe 11)
		01	Administrateurs et cadres supérieurs, gouvernement (111)
		02	Autres directeurs et administrateurs (113, 114)
		03	Professions reliées à la direction et à l'administration (117)
			Sciences naturelles, génie et mathématiques (grand groupe 21)
		04	Sciences physiques, sciences de la vie, mathématiques, statistique, analyse des systèmes et secteurs connexes (211, 213, 218)
		05	Architectes et ingénieurs (214, 215)
		06	Autres professions en architecture et génie (216)
		07	Sciences sociales et secteurs connexes, religion (grands groupes 23, 25)
			Médecine et santé (grand groupe 31)
		08	Diagnostic et traitement des maladies (311)
		09	Soins infirmiers, thérapeutiques et secteurs connexes (313)
		10	Autres professions dans le domaine de la médecine et de la santé (315)
		11	Arts, littérature, loisirs et secteurs connexes, (grand groupe 33)
			Enseignement et secteurs connexes (grand groupe 27)
		12	Enseignement universitaire et secteurs connexes (271)
		13	Enseignement primaire et secondaire et secteurs connexes (273)
		14	Autre genre d'enseignement et secteurs connexes (279)

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
			DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]
2	381-382 (Suite)	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES (Suite)
			Travail administratif et secteurs connexes (grand groupe 41)
		15	Sténographie et dactylographie (411)
		16	Tenue de livres, travail de comptabilité et secteurs connexes (413)
		17	Conduite de machines de bureau et de machines de traitement électronique des données (414)
		18	Enregistrement, planification des mouvements et distribution du matériel (415)
		19	Réception, renseignements, et acheminement du courrier et des messages (417)
		20	Employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers, autres emplois administratifs et professions connexes (416, 419)
			Commerce (grand groupe 51)
		21	Vendeurs, marchandises (513, 514)
		22	Vendeurs, services et autres employés de commerce (517, 519)
			Services (grand groupe 61)
		23	Services de protection et de sécurité (611)
		24	Préparation des aliments et des boissons et services connexes, logements et secteurs connexes (612, 613)
		25	Services personnels, services d'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement (614, 616)
		26	Autres services (619)
			Agriculture, horticulture et élevage (grand groupe 71)
		27	Exploitants agricoles (711)
		28	Autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage (718, 719)
		29	Pêche, piégeage et activités connexes (grand groupe 73)
		30	Exploitation forestière (grand groupe 75)
		31	Mines, carrières, puits de pétrole et gaz (grand groupe 77)
			Traitements des matières premières (grand groupe 81, 82)
		32	Alimentation, boissons et secteurs connexes (821, 822)
		33	Autres secteurs du traitement des matières premières (811-817, 823-829)

Taille Position Caractère

Titre des variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
2	381-382 (Fin)	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES (Fin)
			Usinage des matières premières et secteurs connexes (grand groupe 83)
		34	Secteurs de façonnage et de formage des métaux (833)
		35	Autres secteurs de l'usinage des matières premières (831, 835-839)
			Fabrication, montage et réparation de produits finis (grand groupe 85)
		36	Secteurs n.c.a. de la fabrication et du montage de produits métalliques (851, 852)
		37	Matériel électrique, électronique et matériel connexe (853)
		38	Articles en tissu, en fourrure et en cuir (855, 856)
		39	Produits en bois, en caoutchouc, en matières plastiques et autres produits finis (854, 857, 859)
		40	Entretien et réparation (excepté le matériel électrique) (858)
			Construction (Grand groupe 87)
		41	Excavation, nivellement, pavage et secteurs connexes (871)
		42	Montage, installation et réparation (matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil) (873)
		43	Autres secteurs de la construction (878, 879)
			Transports (grand groupe 91)
		44	Exploitation des transports routiers (917)
		45	Exploitation des autres moyens de transport (911-915, 919)
		46	Manutention et secteurs connexes, n.c.a. (grand groupe 93)
		47	Conduite de machines et d'appareils divers (grand groupe 95)
		48	N'a jamais travaillé
		49	A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans
		99	Sans objet - Restreint à la classification de 13 codes seulement

NOTA: Cette classification détaillée des professions permet aux utilisateurs de regrouper plus aisément les professions selon leurs besoins analytiques. Les utilisateurs devraient noter que certaines de ces professions ne comptent que très peu de cas et que toute estimation fondée sur ces professions ne serait pas fiable.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF (SUITE)			
2	383-384	N	SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	385	N	A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Temps plein 2 Temps partiel 3 N'a pas travaillé l'année de référence
1	386	N	TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Travailleur à temps plein toute l'année 2 Autre travailleur 3 N'a pas travaillé l'année de référence
2	387-388	N	SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	389	N	NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Une période 2 Deux périodes 3 Trois périodes ou plus 4 Sans objet

NOTA: S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, tous les postes pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéro.

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Fin]

1 390 N PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

- 1 En permanence incapable de travailler
- 2 Tenait la maison
- 3 Allait à l'école
- 4 À la retraite ou volontairement inactif
- 5 Autre
- 6 Sans objet

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE

2 391-392 N ÂGE

- 15-79 Âge réel
- 80 80 ans et plus

1 393 N NIVEAU D'INSTRUCTION

- 1 Aucune scolarité ou études primaires
- 2 9-10 années d'études primaires et secondaires
- 3 11 années d'études primaires et secondaires
- 4 12 années d'études primaires et secondaires
- 5 13 années d'études primaires et secondaires
- 6 Études postsecondaires partielles
- 7 Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
- 8 Diplôme universitaire

1 394 N FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

- 1 Oui - inscrit à temps plein
- 2 Oui - inscrit à temps partiel
- 3 N'a pas fréquenté l'école au cours de la semaine de référence

NOTA: S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, tous les postes pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéro.

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE [Suite]

1	395	N	LANGUE MATERNELLE
			0 Unité familiale spéciale
			1 Anglais
			2 Français
			3 Autre
1	396	N	SITUATION VIS-À-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)
			1 Occupée
			2 Chômeuse
			3 Inactive
1	397	N	STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)
			1 Travailleuse rémunérée
			2 Travailleuse autonome
			3 Travailleuse familiale non rémunérée
			4 N'a jamais travaillé
			5 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans
2	398-399	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 13-GROUPES
			Tel que pour le chef (voir positions 379-380)
2	400-401	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES
			Tel que pour le chef (voir positions 381-382)

NOTA: S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, tous les postes pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéro.

Taille Position Caractère Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE [Fin]

2	402-403	N	SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	404	N	A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Temps plein 2 Temps partiel 3 N'a pas travaillé l'année de référence
1	405	N	TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Travailleuse à temps plein toute l'année 2 Autre travailleuse 3 N'a pas travaillé l'année de référence
2	406-407	N	SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	408	N	NOMBRE DE PERIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Une période 2 Deux périodes 3 Trois périodes ou plus 4 Sans objet
1	409	N	PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 En permanence incapable de travailler 2 Tenait maison 3 Allait à l'école 4 À la retraite ou volontairement inactive 5 Autre 6 Sans objet
5	410-414	N	POIDS RÉVISÉS (base de 1991)
1	415	N	SEUILS RÉVISÉS - 1969
1	416	N	SEUILS RÉVISÉS - 1978

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC

La plupart des concepts de l'EFC sont demeurés inchangés depuis 1971. Outre cependant, les modifications décrites dans l'introduction, nous résumons ci-après certains des changements apportés au niveau des concepts qui pourraient aider à expliquer certains résultats statistiques.

1. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1984 (enquête de 1985 sur les finances des consommateurs) n'englobaient pas les particuliers dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ceux présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir du fichier sur le revenu de 1984 on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces particuliers au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les variables qui ont été oblitérées sont indiquées sur le cliché d'articles comme "Unité familiale spéciale". Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.
2. À compter du fichier sur le revenu de 1977, le revenu net total d'un emploi autonome et les gains totaux comprennent le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires. La variable "nombre de personnes gagnant un revenu" a toujours pris en compte les bénéficiaires d'un revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires. L'effet de ce changement est négligeable.
3. La fréquentation scolaire des enfants n'a pas toujours été établie d'une façon cohérente. En ce qui concerne les fichiers sur le revenu de 1971 et de 1973, le code "allait à l'école" attribué en réponse à la question sur l'activité principale ou secondaire exercée au cours de la semaine de référence déterminait si la personne était étudiante. Selon ce système, si la troisième activité d'une personne consistait à aller à l'école (outre celles de travailler et de tenir maison, par exemple), l'enquête ne la prenait pas en compte. Aux termes de la nouvelle enquête sur la population active, on recueille des données sur la fréquentation (fichiers sur le revenu de 1977 et ultérieurs) et l'inscription (fichier sur le revenu de 1975) scolaires, quelles que soient les autres activités de la personne.
4. Le système de classement du chef et de son conjoint selon leur niveau d'instruction a changé avec le fichier sur le revenu de 1975. Pour les fichiers sur le revenu de 1971 et 1973, les codes permettaient de faire la distinction entre les "études secondaires achevées" et les "études secondaires partielles", et la catégorie des études postsecondaires était divisée en deux, les études universitaires et non universitaires. Pour le fichier sur le revenu de 1975 et les fichiers ultérieurs, il n'est pas possible d'obtenir une catégorie "études secondaires achevées" parce que la catégorie "11^e - 13^e années" comprend à la fois des personnes qui ont terminé leurs études secondaires et des personnes qui ne les ont pas terminées. De plus, on ne peut distinguer entre études postsecondaires universitaires et non universitaires à moins que la personne n'ait obtenu un diplôme.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC - fin

5. Les définitions relatives au codage des personnes selon leur situation vis-à-vis de l'activité ont changé à partir du fichier sur le revenu de 1975, année où la nouvelle enquête sur la population active est entrée en vigueur.
6. Le codage du statut professionnel a été modifié à partir du fichier sur le revenu de 1979, de sorte que certains genres de travailleurs indépendants (autonomes) dans l'EPA sont classés comme des travailleurs rémunérés dans l'EFC.
7. Le classement des professions fondé sur la classification type des professions de 1980 est utilisé pour la première fois pour le fichier sur le revenu de 1984.
8. À partir du fichier sur le revenu de 1986, toutes les variables relatives au nombre de personnes dans la famille (par ex. nombre de femmes gagnant un revenu, nombre d'enfants, etc.) figurent en tant que "chiffres réels". Dans les fichiers sur le revenu de 1984 et 1985 on avait attribué un seuil supérieur à ces variables.
9. À partir du fichier sur le revenu de 1984, la taille de la région de résidence (poste 8) repose sur les dénombrements démographiques du recensement de 1981 à l'intérieur des limites de 1981. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1985 avaient été établies à partir des populations recensées en 1961 (fichier sur le revenu de 1973), de celles recensées en 1971 (fichiers sur le revenu de 1975-79) et de celles recensées en 1976 (fichiers sur le revenu de 1981 et 1982). La méthode de recodage de centres uniques a été révisée quelque peu à partir du fichier sur le revenu de 1984, afin d'atténuer la distorsion au niveau de la taille des régions de résidence (voir "Régions de résidence").
10. À partir du fichier sur le revenu de 1981, le concept du revenu a été élargi afin d'inclure le crédit d'impôt fédéral pour enfants et les crédits d'impôt remboursables des provinces qui sont réclamés sur les déclarations d'impôt. Ce changement a influé sur plusieurs variables autres que Revenu total et Revenu après impôt, et notamment:
 - Total des transferts gouvernementaux (Transferts imposables et non imposables) pour la famille, le chef de famille et le conjoint
 - Principale source de revenu
 - Le code de faible revenu révisé de 1969
11. À la suite de la révision des seuils de faible revenu à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978, nous avons inclus depuis le fichier sur le revenu de 1981 le code de faible revenu (base de 1978) pour la famille économique.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC - fin

L'édition de 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue renferme, en annexe, des explications plus détaillées sur les changements 10 et 11 ci-haut. Vous trouverez aussi, aux pages pertinentes du présent document, des explications plus détaillées sur ces variables.

12. Le seuil du "travailleur à temps plein" a été réduit, de 50 à 49 semaines afin de se conformer aux méthodes du recensement et ce depuis 1981.
13. À partir du fichier sur le revenu de 1985, les zones de dollars ont été augmentées de 7 à 8 multiplets.
14. À partir du fichier sur le revenu de 1986, les particuliers dont la principale source de revenu était "Solde et indemnités militaires" ont été inclus. Ils étaient exclus auparavant. Pour ces particuliers la variable "Indicateur de publication" est 0.
15. Du point de vue méthodologique, trois changements importants ont été apportés:
 - (i) Avec les données sur le revenu de 1984, le plan de sondage a été modifié; de celui qui est décrit dans la publication Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada (n° 71-526 au catalogue), il est devenu celui qui est décrit dans l'article du mois paru dans La population active, janvier 1985, n° 71-001 au catalogue.
 - (ii) À partir de la publication des données sur le revenu de 1977, l'imputation de données sur le revenu aux non-répondants a été intégrée au système de traitement de l'enquête. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, voir "Méthodes de collecte et de traitement des données" de la présente documentation.
 - (iii) Les estimations du nombre d'unités familiales ayant servi à produire les pondérations sur les fichiers sur le revenu de 1981 et 1982 ont été calculées en fonction des chiffres du recensement de 1981 dont la couverture correspondait à celle de l'enquête sur la population active. Cela influe dans une certaine mesure sur la comparabilité des estimations tirées des fichiers antérieurs. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la page 12 du bulletin n° 13-208 de 1981.

Description des VariablesTable des Matières

<u>Variable</u>	<u>Page</u>
Numéro de séquence	1
Code géographique type	2
Région de résidence	3
Indicateur de publication	5
Pondération universelle finale	6
Salaires et traitements	7
Solde et indemnités militaires	8
Revenu net d'un emploi autonome non agricole	9
Revenu net d'un emploi autonome agricole	10
Revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires	11
Revenu net total d'un emploi autonome	12
Gains totaux	13
Revenu total de placements	14
Allocations familiales et allocations aux jeunes	15
Crédit d'impôt pour enfants	16
Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	17
Prestations du Régime de pensions du Canada/du Régime de rentes du Québec	18
Prestations d'assurance-chômage	19
Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	20
Autres revenus provenant du gouvernement (incluant les crédits d'impôt provincial)	21
Total des transferts gouvernementaux	22
Transferts gouvernementaux imposables	23
Transferts gouvernementaux non imposables	24
Pensions de retraite et rentes	25
Autre revenu monétaire	26
Revenu total	27
Impôt total sur le revenu	28
Revenu après impôt	29
Code de revenu agricole/non-agricole	30
Principale source de revenu	31
Nombre de personnes gagnant un revenu	32
Nombre de personnes touchant un revenu	32
Nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage	32

Variable

Code de faible revenu (Base de 1969)	33
Code de faible revenu (Base de 1978)	34
Ménage: Nombre de personnes	35
Nombre de familles économiques	35
Caractéristiques de la famille: Nombre de personnes	36
Nombre d'adultes	36
Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus	37
Nombre de familles de recensement	37
Nombre d'enfants	38
Nombre de chômeurs pendant la semaine de référence	40
Nombre de chômeurs l'année de référence	40
Total des semaines-personnes travaillées l'année de référence	41
Total des semaines-personnes de chômage l'année de référence	42
Caractéristiques	43
Cycle de vie	44
Mode d'occupation	45
 Chef de la famille économique	 46
Caractéristiques du chef ou de l'épouse:	
État matrimonial	48
Âge	48
Sexe	48
Niveau d'instruction	49
Fréquentait l'école pendant la semaine de référence	50
Statut d'immigration	51
Langue maternelle	52
Activité (semaine de référence)	53
Statut professionnel-emploi présent ou dernier emploi	55
Classification des professions de 1980 [emploi présent ou dernier emploi] - 13-Groupes	56
Classification des professions de 1980 [emploi présent ou dernier emploi] - 49-Groupes	56
Semaines travaillées l'année de référence	58
A travaillé surtout à temps plein ou à temps partiel l'année de référence	59
Travail durant l'année de référence	60
Semaines en chômage durant l'année de référence	61
Nombre de périodes de chômage durant l'année de référence	62
Principale raison de l'inactivité l'année de référence	63

NUMÉRO DE SÉQUENCE

Description

Cette variable consiste en un numéro de cinq chiffres qui désigne exclusivement chaque famille au fichier. Les numéros commencent à 00001 et augmentent de un pour chaque nouvelle famille de l'échantillon jusqu'à un maximum de 32707. Les unités familiales spéciales ont été numérotées de 99001 à 99115.

CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE

Description

Ce code à deux chiffres désigne la province et la région où se trouve l'unité enquêtée. Le premier chiffre du code donne la région économique et le second, la province. Prière de noter le code "00" pour les unités familiales spéciales.

Code	Classification
00	Unité familiale spéciale
10	Terre-Neuve
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique

RÉGION DE RÉSIDENCE

Description

Cette variable indique la taille de la population du secteur où se trouve l'unité enquêtée. Les chiffres de population utilisés pour la classification de cette variable proviennent du recensement de 1981, mais suivent les limites géographiques du recensement de 1981 afin de respecter le plan de l'échantillon.

Dans les 5 cas où les centres urbains sont uniques dans une région donnée dans leur province, on les a placés dans la catégorie suivante. Deux centres, Halifax et Saint-Jean (N.-B.) ont été placés dans la catégorie suivante plus basse. Saint-Jean (T.-N.) également unique dans la catégorie suivante a été placé plus bas de deux catégories et Victoria a été placé dans la catégorie suivante plus élevé. Brandon a passé dans la catégorie 500,000 habitants et plus.

Code	Classification
1	Grands centres urbains de 500,000 habitants et plus
2	Grands centres urbains de 100,000 - 499,999 habitants
3	Petits centres urbains de 30,000- 99,999 habitants
4	Autres centres urbains de moins de 30,000 habitants
5	Régions rurales

NOTA:

La page qui suit présente les villes incluses sous les codes 1, 2 et 3.

RÉGION DE RÉSIDENCE

L'exercice de repondération a été établi selon les chiffres de la population du recensement de 1986 qui ont été mis à jour. (Au point de départ, les pondérations ont été établies d'après les prévisions des chiffres du recensement de la population de 1981).

C'est avec la disponibilité des chiffres du recensement de la population de 1986, que la variable "Région de résidence" a été mise à jour et basée sur la population de 1986 à l'intérieur des limites de 1981. (La première région de résidence a été fondée d'après la population de 1981 à l'intérieur des limites de 1981).

Le changement apporté à la région de résidence a touché deux villes: Moncton et Kingston. C'est deux villes ont passé de la taille "3" à la taille "2". Puisque le statut faible revenu est établi selon la taille de la famille et la taille de résidence, quelques dossiers ont vu leur statut de faible revenu touché par ce changement, se déplacer d'au-dessus du seuil à sous le seuil. Le nombre de dossiers touchés par ce changement est minime, se composant de ceux seulement avec des revenus qui se situent entre les seuils pour la taille de résidence "3" et "2".

Puisque la mise à jour, du code de "résidence" pour les dossiers de Moncton et de Kingston permettrait d'identifier ces deux villes, le code de "résidence" apparaissant sur le fichier de microdonnées n'a pas été modifié de sa valeur originale. Cependant, les codes révisés du statut du faible revenu ont été introduits dans le fichier, afin que les utilisateurs puissent reproduire les estimations révisées et publiées. (Voir les positions 415 et 416, et les pages 33A et 34A).

RÉGION DE RÉSIDENCE (FIN)

Code 1 - Population de 500,000 et plus

Québec-Lévis	Ottawa	Hamilton-Burlington	Calgary	Vancouver
Montréal	Toronto	Winnipeg-Brandon ¹	Edmonton	Victoria ²

Code 2 - Population de 100,000 à 499,999 habitants

Chicoutimi-Jonquière	London	Sudbury
Trois-Rivières	Oshawa	Thunder Bay
Sherbrooke	Windsor	Regina
Hull	Kitchener-Waterloo	Saskatoon
St. Catharines-Niagara		

Code 3 - Population de 30,000 à 99,999 habitants

Halifax ²	Joliette	Brantford	Moose Jaw
Sydney-Glace Bay	Saleberry de Valleyfield	Sarnia	Prince Albert
Sydney Mines	St-Jean	Chatham	Medicine Hat
Moncton	St-Hyacinthe	Halton Hills	Lethbridge
Saint John ²	Sorel	Newcastle	Red Deer
Frédéricton	Baie Comeau	St. Thomas	Fort McMurray
Rimouski	Sept-Îles	Woodstock	Chilliwack
Shawinigan	Kingston	Guelph	Kelowna
Victoriaville	Cornwall	Barrie	Kamloops
St-Jérôme	Peterborough	Sault Ste-Marie	Nanaimo
Drummondville	Belleville-Trenton	Timmins	Prince George
Granby	North Bay	Matsqui-Mission City	

¹ La population de Brandon se situe en réalité dans la catégorie de 30,000 à 99,999 habitants.

² Les populations de Victoria, Halifax et Saint John se situent en réalité dans la catégorie de 100,000 à 499,999 habitants.

INDICATEUR DE PUBLICATION

Description

Ce poste indique si le dossier de l'enquêté était inclus ou non au fichier qui a servi aux totalisations des publications.

Code	Classification
0	Non inclus
1	Inclus

PONDÉRATION UNIVERSELLE FINALE

Description

Il s'agit d'une variable à trois chiffres que l'on calcule pour obtenir les poids destinés à gonfler l'échantillon à la taille des familles économiques prédéterminées. En fait, elle représente 10% du poids vrai, de sorte qu'il faut multiplier par 10 tous les agrégats calculés. Ce poids doit être utilisé pour produire des statistiques valides à partir de cette bande.

Toutefois, toutes les estimations tirées de cette enquête, qu'il s'agisse de nombres ou d'agrégats, doivent être considérées comme approximatives. Voir, à titre d'exemple, la rubrique intitulée "Comparaison des estimations de l'EFC aux estimations ajustées des comptes nationaux", de la présente documentation. La fiabilité des estimations de l'enquête dépend en partie de la précision des estimations démographiques indépendantes dont nous nous servons pour déterminer les poids. Les erreurs d'échantillonnage sont un autre facteur qui influe sur la qualité des données. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir "Plan de sondage et implications" du présent document et le catalogue n° 13-207. Nous devons nous servir des estimations démographiques disponibles au moment où les résultats de l'enquête sont compilés pour pondérer les données, et il s'agit très souvent d'estimations provisoires. Même si des estimations plus fiables sont disponibles par la suite, nous ne procédons pas à une nouvelle pondération à cause des délais et pour d'autres raisons.

Pour obtenir des renseignements sur le principe qui sous-tend la pondération et la méthode de calcul de ces poids, voir "Sources, méthodes et procédures d'estimation" au catalogue n°. 13-207.

Pour obtenir des détails sur le plan de sondage, voir l'article du mois présenté dans La population active, janvier 1985, n° 71-001 au catalogue.

Pour connaître les implications des poids et du plan de sondage à l'égard de l'utilisation des données, voir "Plan de sondage et implications" de la présente documentation.

FAMILLES ÉCONOMIQUES

POIDS RÉVISÉS

NOTE SPÉCIALE À L'INTENTION DES UTILISATEURS: POIDS RÉVISÉS (REVENU DE 1986)

Ce fichier de microdonnées contient un poids révisé ("poids universel révisé") dans les positions 410-414. Le poids révisé provient d'une nouvelle procédure de pondération utilisant les chiffres de la population mis à jour du recensement de 1991. Ce poids remplace le poids original ("poids universel final") des positions 10-12.

Le poids révisé est une valeur à 100%, alors que le poids original était une valeur à 10%. La description de la variable à la page 6 pour le poids, selon laquelle "tout agrégat calculé (à partir du fichier) doit être multiplié par 10" ne s'applique pas au nouveau poids, c'est-à-dire que ce dernier peut être utilisé directement, sans avoir à multiplier par 10.

Les "estimations de différentes valeurs" des pages 70A et 71A sont basées sur les poids révisés. "Les valeurs" des pages 72 à 90, par contre sont calculés à partir des poids originaux dans les positions 10-12. Elles sont incluses dans cette documentation afin d'aider les utilisateurs à vérifier leurs programmes analytiques/de tabulation utilisés pour ce fichier. Les valeurs de l'effectif de l'échantillon sont les nombres simples des enregistrements échantillons du fichier et ne sont pas touchées par les poids révisés. Les "nombres pondérés"/"valeurs pondérées totales", par contre, sont calculés à partir des poids originaux. Tout nombre pondéré calculé à partir du fichier doit par conséquent utiliser le poids original aux fins de rapprochement. Les analyses et les tableaux finals par contre doivent utiliser le poids révisé.

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre des salaires et traitements provenant de tous genres d'emploi civil.

Sont compris les salaires et traitements bruts reçus durant l'année de référence de tous les emplois, avant déduction des cotisations à des régimes de pensions, des primes d'assurance-hospitalisation, des impôts sur le revenu, des versements pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada, etc. Les pourboires de personnes telles que les garçons de table et les porteurs, les gains des ouvriers agricoles, des femmes de ménage, des camelots et des gardiennes d'enfants ainsi que les commissions nettes (commissions brutes moins dépenses) de vendeurs qui n'ont travaillé que pour une seule entreprise à la fois sans payer leur propre bureau et leur propre personnel figurent ici.

Ne comptez pas les allocations et les prestations imposables accordées par l'employeur telles que le logement gratuit, les bourses, les frais de déplacement payés.

Le montant des salaires et traitements déclaré doit correspondre au "total des gains avant déductions" figurant à la case C des feuillets T4, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" indiquée aux cases K à O. Il faut ajouter à cette somme les pourboires et gratifications ainsi que les gains occasionnels qui n'ont pas fait l'objet d'un feuillet T4. Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres d'une famille au titre de leur service comme membres réguliers des Forces armées du Canada ou comme membres d'une unité de réserve ainsi que les versements aux personnes à charge de ces militaires. Les prestations spéciales versées lors de la démobilisation sont également comprises.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de divers genres d'activités autonomes non agricoles.

Le revenu d'un emploi autonome est défini comme le revenu découlant de l'exploitation d'une entreprise individuelle ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, soit à titre individuel, soit en société en nom collectif. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquête est comprise. Un vendeur qui a son propre bureau ou son personnel, ou qui travaille pour plus d'une entreprise à la fois, déclare son revenu comme revenu d'un emploi autonome. On calcule le revenu net en déduisant des recettes brutes de l'entreprise les frais d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement. Les dépenses d'investissement (en construction d'immeubles par exemple) sont exclues des dépenses.

Le revenu provenant d'entreprises constituées en corporation est déclaré dans les salaires et traitements ou comme dividendes (à titre de revenu de placements).

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET D'UN EMPLOI AGRICOLE AUTONOME

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille sous forme de revenu net provenant d'un emploi agricole autonome.

On calcule le revenu agricole net en déduisant les dépenses d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement des recettes brutes de la ferme. Les dépenses de nature capitale (par ex., les investissements en constructions neuves) sont exclues des dépenses. Les recettes brutes comprennent les paiements supplémentaires reçus des administrations publiques. La valeur du revenu en nature n'est pas comprise. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquête est comptée.

Le revenu tiré d'une exploitation agricole constituée en société est inscrit comme salaire et traitement ou dividendes, mais pas comme revenu d'un emploi autonome.

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES

Description

Cette variable donne la somme du revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, calculé pour tous les membres de la famille qui ont déclaré un revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. On calcule le revenu net lors du traitement des données en prenant le tiers du montant brut déclaré. Les paiements provenant de chambreurs et de pensionnaires apparentés sont exclus.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre du revenu net d'un emploi autonome (agricole ou non agricole) et du revenu net provenant des chambreurs et des pensionnaires. Elle est égale à la somme des trois variables précédentes.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

1977 était la première année que le revenu net provenant des chambreurs et des pensionnaires a été inclus dans le revenu total d'un emploi autonome.

GAINS TOTAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre des salaires et traitements, de la solde et des indemnités militaires, du revenu net d'un emploi autonome agricole au non agricole et du revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Le total des gains reçus par la famille est égal à la somme des variables du revenu de la famille: Salaires et traitements, Solde et indemnités militaires et Revenu net total d'un emploi autonome.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

1977 a été la première année où le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires a été inclus dans les gains totaux.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de revenu de placements.

Cette source de revenu comprend les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne de sources canadiennes ou étrangères, les dividendes relatifs à des actions dans des corporations canadiennes ou étrangères, les participations sur des polices-d'assurance, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes, les intérêts de prêts et d'hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les autres revenus de placements.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

Remarque aux fins du fichier de données de 1986:

Toutes primes en argent provenant des obligations d'épargne du Canada, reçus en 1986 et déclarées comme intérêt tel qu'il figure sur la Déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers Formule T1, sont comprises dans "Revenu total de placements".

Les séries S32 et S34 des obligations d'épargne du Canada venaient à échéance le 1er novembre 1986. Le montant de l'intérêt accumulé qui a été reçu durant l'année doit être inclus dans cette variable, tel qu'il figure sur le certificat de propriété (T600). Le principal ne doit pas être compté.

ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par la famille au titre des allocations familiales et allocations aux jeunes versées par les administrations fédérale et provinciales. Le programme provincial compris est celui du Québec.

La somme touchée au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes doit être déclarée par la personne qui a demandé une exemption personnel d'impôt pour l'enfant ou les enfants qui sont les bénéficiaires de ces allocations. Si ni le père ni la mère (ou le tuteur) n'ont demandé d'exemption pour l'enfant ou les enfants, la personne à l'ordre de qui les chèques ont été établis devait déclarer les sommes. Cette procédure de déclaration est en vigueur depuis l'enquête sur les revenus de 1975. Auparavant, c'était le père ou le tuteur qui déclarait les allocations familiales touchées.

On a attribué un montant au titre des allocations familiales à quelques familles de l'échantillon parce que les montants déclarés ne se situaient pas dans les limites déterminées selon le nombre et l'âge des enfants faisant partie de la famille au moment de l'enquête et selon la province de résidence.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Description

Cette variable donne le montant du crédit d'impôt pour enfants réclamé sur la formule T1, annexe 10 (si un paiement anticipé a été reçu) ou sur la T1 générale ou la T1 spéciale, Déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers (si aucun paiement anticipé n'a été reçu). Cette somme devait être déclarée sur le questionnaire d'enquête par la personne qui recevait les allocations familiales en décembre de l'année de référence (habituellement la mère). Si les crédits d'impôt étaient la seule source de revenu de cette personne, la somme était transférée au conjoint. (Les allocations familiales doivent cependant être déclarées par les personnes qui réclament une déduction d'impôt au titre des enfants à charge).

À noter que le montant du crédit d'impôt déclaré vise l'année de référence. Ce montant peut avoir été versé en espèces (durant l'année d'enquête ainsi que durant l'année de référence pour tout paiement anticipé) ou prendre simplement la forme d'une réduction de l'impôt total à verser.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres de la famille âgés de 65 ans et plus au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, ainsi que les allocations de conjoint versées aux conjoints admissibles âgés de 60 à 65 ans. Les suppléments versés par les provinces figurent sous la rubrique "assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux".

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre des prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Cela comprend les pensions de retraite, les prestations de survivants comme les pensions de veuves, les pensions de veufs invalides et les prestations d'orphelins, et les pensions d'invalidité avec prestations pour enfants à charge des prestataires de pensions d'invalidité. Les indemnités globales de décès reçues au titre de ces régimes ne sont pas comprises.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre du régime d'assurance-chômage. Elle comprend les prestations versées lors d'une maladie, d'une grossesse, comme participant au programme "travail partagé" ou à l'occasion d'un cours de recyclage ou de la retraite, et elle doit correspondre au montant inscrit à la case intitulée, "prestations totales", du feuillet T-4U. Les prestations versées aux pêcheurs autonomes sont également incluses.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

ASSISTANCE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille à titre d'aide sociale de la province ou de la municipalité ainsi que les sommes reçues en vertu des programmes provinciaux de supplément de revenu.

Les prestations comprennent l'aide aux mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, aux aveugles et aux invalides ainsi que les autres paiements en espèces aux nécessiteux.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT
(Y COMPRIS LES CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL)

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de tous les autres versements en provenance des administrations fédérale, provinciales ou municipales et non pris en compte dans les postes précédents. Depuis 1981, elle inclut également les crédits d'impôt provincial réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

Mentionnons, comme exemples de versements reçus, les pensions d'anciens combattants, les pensions aux veuves et personnes à charge d'anciens combattants, les allocations de guerre aux civils, les indemnités d'accidents du travail, les allocations reçues de Emploi et Immigration en vertu des programmes de formation, les programmes d'aide à l'emploi du Québec, l'allocation de maternité du Québec les subventions provinciales d'aide à l'accession à la propriété, les subventions provinciales de réduction des intérêts hypothécaires, les subventions provinciales pour l'amélioration de la propriété, les paiements réguliers reçus de plans provinciaux d'assurance automobile.

Les crédits d'impôt provincial inclus sont les montants réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers à la rubrique "Sommaire de l'impôt et des crédits" pour l'île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta (crédit au titre des redevances également) et la Colombie-Britannique. Les sommes réclamées au chapitre du remboursement des impôts foncier du Québec sur les formules TP1A ou TP1G et les allocations pour enfants de moins de 6 ans du Québec sont incluses. Ces sommes peuvent avoir été reçues en espèces (probablement durant l'année de l'enquête) ou sous forme de réduction de l'impôt total exigible.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres de la famille au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, des prestations d'assurance-chômage, du crédit d'impôt pour enfants et des crédits d'impôt provincial, de l'assistance sociale et des autres paiements de transfert gouvernementaux. Le total des transferts gouvernementaux reçus par la famille est égal à la somme des sept variables qui le précèdent sur le schéma d'articles.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

Le crédit d'impôt fédéral pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôt foncier du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec ont été inclus à partir de 1981.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES

Description

Cette variable indique la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille aux titres des sommes imposables reçues en vertu des programmes de transferts gouvernementaux. Ces sommes sont calculées lors du traitement des données de l'enquête et non déclarées par les membres de la famille comme les montants figurant sur leur déclaration d'impôt sur le revenu. On devra garder cela à l'esprit en se servant de cette variable, et toutes les publications tirées de cette bande et fondées sur cette variable devront mettre les utilisateurs en garde à ce sujet.

Les transferts suivants ont été pris en compte:

1. Allocations familiales et allocations aux jeunes - montant total.
2. Sécurité de la vieillesse - il n'a pas été possible de déterminer, d'une part le montant de pensions de sécurité de la vieillesse et, d'autre part, le montant du supplément de revenu garanti autrement qu'en présumant que toutes les sommes inférieures ou égales au maximum des prestations de sécurité de la vieillesse pour l'année de référence étaient, pour chaque bénéficiaire, des prestations de sécurité de la vieillesse.
3. Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec - montant total.
4. Prestations d'assurance-chômage - montant total.
5. Tous les autres revenus provenant du gouvernement - on a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces revenus.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES

Description

Les transferts non imposables sont également calculés lors du traitement des données de l'enquête et ils sont exposés au même genre d'erreurs que les transferts imposables. Les montants suivants sont pris en compte:

1. Supplément de revenu garanti - On présume que le montant excédant le maximum de base de la pension de sécurité de la vieillesse qu'une personne déclare au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti constitue un supplément de revenu garanti et qu'il est par conséquent non imposable. Cette méthode n'est pas forcément précise, car dans les cas où les prestations sont versées pour une partie de l'année seulement, elles peuvent se chiffrer à moins du maximum de la pension de sécurité de la vieillesse mais comprendre aussi des sommes de supplément de revenu garanti.
2. Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux - montant total.
3. Autres revenus provenant du gouvernement - On a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces versements. Les revenus provenant des sources suivantes étaient non imposables:
 - (a) pensions d'anciens combattants
 - (b) pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants
 - (c) indemnités d'accidents du travail
 - (d) pensions de la Marine royale canadienne
 - (e) régie d'assurance auto du Québec
4. Crédit d'impôt pour enfants* - montant total.
5. Crédits d'impôt provincial* - montant total.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

* Inclus depuis 1981

PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de leur participation à un régime de pensions d'un ou de plusieurs employeurs, sauf pour les pensions reçues de l'étranger qui doivent figurer à "autre revenu monétaire" (voir la page suivante).

Les veuves ou les autres parents d'un pensionné décédé qui ont droit à une pension en vertu d'un régime de pensions ou qui deviennent bénéficiaires pour une période minimum garantie, même si le pensionné meurt, font figurer ici cette pension (sauf s'il s'agit de prestations en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec). Sont également comprises les pensions des membres de la G.R.C., des militaires et des fonctionnaires à la retraite, les rentes reçues du Compte des rentes sur l'Etat, d'une société d'assurance, et d'autres sources, quel qu'en ait été l'acheteur à l'origine. Les pensions reçues au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite, reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, de fonds enregistré de revenu de retraite ou de contrat de rente à versements invariables sont incluses.

Les remboursements de cotisations à un régime de pension lorsque l'employé démissionne ne sont pas considérés comme un revenu et ont donc été exclus. Les retraits d'un régime de retraite ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite, les remboursements de cotisations versées en trop de même que toutes les prestations forfaitaires sont exclus. Les indemnités de cessation d'emploi doivent figurer dans "autre revenu monétaire".

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

AUTRE REVENU MONÉTAIRE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de tout autre revenu monétaire non compris dans les variables précédentes.

Ce montant comprend:

- (a) L'argent reçu pour la garde d'enfants pour le compte de la Société de l'aide à l'enfance.
- (b) Le revenu reçu de l'étranger en équivalent de dollars canadiens, y compris les pensions, les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite, mais sans les intérêts et les dividendes.
- (c) Les bourses d'études et d'entretien non remboursables.
- (d) Les pensions alimentaires.
- (e) Les droits d'auteur, les redevances sur gisements pétrolifères, etc.
- (f) Les indemnités de grève et de maladie reçues de syndicats.
- (g) Les versements provenant d'un régime d'assurance-salaire ou d'un régime de salaire annuel garanti.

Ne comprend pas:

- (a) Les gains et les pertes de jeu.
- (b) Les sommes forfaitaires reçues en héritage pendant l'année.
- (c) Les gains et pertes en capital.
- (d) Les produits de la vente de propriétés ou d'autres biens personnels.
- (e) Les remboursements d'impôt sur le revenu.
- (f) Les prêts remboursés au répondant en tant que prêteur.
- (g) Les prêts reçus.
- (h) Les règlements forfaitaires d'assurance.
- (i) Les ristournes sur impôts fonciers ou autres impôts.
- (j) Les remboursements de cotisations à un régime de pensions.
- (k) Les revenus en nature.
- (l) Les retraits forfaitaires d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU TOTAL

Description

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint. Dans chaque cas, elle représente la somme des revenus provenant des sources décrites aux pages précédentes de la présente documentation. La variable du revenu total de la famille est égale à la somme de ces postes du revenu de la famille: gains totaux, revenu total de placements, total des transferts gouvernementaux, pensions de retraite et rentes, et autres revenus en espèces.

Cette variable peut être positive, négative ou nulle.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

Depuis 1981, le crédit d'impôt fédéral pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôts fonciers du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec ont été compris dans le Revenu total.

TOTAL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Description

Cette variable donne le montant de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial à payer par tous les membres de la famille pour l'année de référence de l'enquête sur le revenu. Il s'agit de la somme des montants indiqués sur chaque déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers, c.-à-d. l'impôt sur le revenu effectivement payé moins le remboursement à recevoir, ou l'impôt payé plus le solde à payer.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU APRÈS IMPÔT

Description

Cette variable est la somme des montants calculés du revenu après impôt pour l'ensemble des membres de la famille. L'ordinateur calcule le revenu après impôt en soustrayant du revenu total l'impôt sur le revenu total pour chaque particulier.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

CODE DE REVENU AGRICOLE/NON AGRICOLE

Description

Le code de cette variable indique si un membre quelconque de la famille tirait 50% ou plus de son revenu d'un emploi autonome agricole. Si quelqu'un tirait 50% ou plus de son revenu d'un emploi autonome agricole, on a donné à la famille le code de revenu 2 (agricole). Si aucun membre de la famille n'entre dans cette catégorie, ou si la famille n'a aucun revenu, le code de revenu est 1. Cette variable permet de fournir une définition des familles non agricoles qui soit conforme à celle des enquêtes antérieures à 1966.

Code	Classification
1	Non agricole
2	Agricole

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Description

Cette variable donne la principale source du revenu total de la famille.

On compare les valeurs absolues des huit catégories mentionnées ci-dessous pour définir laquelle est la plus importante. Si la valeur absolue la plus importante est commune à plus d'une variable, on choisit le code le plus bas.

Code	Classification
1	Aucun revenu
2	Salaires et traitements
3	Revenu total net d'un emploi autonome*
4	Total des transferts gouvernementaux*
5	Revenu total de placements
6	Pensions de retraite et rentes
7	Autre revenu monétaire
8	Solde et indemnités militaires

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

* NOTA: Le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires auquel on avait un code en propre sur les bandes antérieures à 1977 est compris depuis 1979 dans le revenu total net d'un emploi autonome.

Depuis 1981, le crédit d'impôt pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôts fonciers du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec sont compris dans le Total des transferts gouvernementaux avant de déterminer la principale source de revenu.

À partir du fichier de données de 1986, la variable "Principale source de revenu" comprend "Solde et indemnités militaires".

NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont touché un revenu provenant de salaires, de traitements, d'une solde et d'indemnités militaires, d'un emploi autonome ou de chambreurs et de pensionnaires.

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont reçu un revenu provenant des sources prises en compte dans l'enquête et décrites aux pages précédentes de la présente documentation.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont déclaré avoir touché des prestations d'assurance-chômage en vertu du programme fédéral.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF 06.

CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1969)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu de 1969. Ceux-ci que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1969 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu, de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu est inférieur à ces seuils dépensent habituellement 62% ou plus de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voici les seuils révisés des revenus des familles pour l'année 1986:

Taille de la famille	Taille de la région de résidence (Base de 1969)				
	500,000 habitants et plus	100,000-499,999 habitants	30,000-99,999 habitants	Urbaines moins de 30,000 habitants	Régions rurales
1	8,672	8,118	7,884	7,250	6,301
2	12,569	11,770	11,429	10,511	9,144
3	16,038	15,021	14,580	13,418	11,666
4	19,075	17,862	17,337	15,954	13,869
5	21,322	19,962	19,383	17,838	15,509
6	23,407	21,916	21,281	19,579	17,022
7 et plus	25,667	24,024	23,330	21,460	18,663

Un exposé plus détaillé de l'analyse qui a mené à ces seuils révisés figure dans un ouvrage inédit intitulé Révision des seuils de faible revenu.

Code	Classification
1	Inférieur au seuil de faible revenu
2	Égal ou supérieur au seuil de faible revenu

NOTA:

Ces seuils sont indiqués pour assurer la comparabilité avec les bandes de données de 1973-1982 qui sont basés exclusivement sur les seuils de faible revenu (1969).

CODE DE FAIBLE REVENU (Base de 1969)

La repondération a entraîné une mise à jour de la variable "Région" pour refléter la population de 1986 à l'intérieur des limites de 1981.

Le changement apporté à la région de résidence a touché deux villes: Moncton et Kingston. C'est deux villes ont passé de la taille "3" à la taille "2". Puisque le statut faible revenu est établi selon la taille de la famille et la taille de résidence, quelques dossiers ont vu leur statut de faible revenu touché par ce changement, se déplacer d'au-dessus du seuil à sous le seuil. Le nombre de dossiers touchés par ce changement est minime, se composant de ceux seulement avec des revenus qui se situent entre les seuils pour la taille de résidence "3" et "2".

Les codes révisés du statut du faible revenu ont été introduits dans le fichier, afin que les utilisateurs puissent reproduire les estimations révisées et publiées. (Voir les positions 415 et 416, et les pages 33A et 34A).

CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978)

Description Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu de 1978. Ceux-ci que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1978 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les seuils de faible revenu de 1978 traduisent les récentes habitudes de consommation des familles canadiennes. Étant donné que la part du revenu total consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement a diminué depuis 1969, on a considéré que les familles qui dépensaient en moyenne 58.5% ou plus de leur revenu pour ce genre de biens et services étaient dans le besoin. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voici les seuils révisés des revenus des familles économiques pour l'année 1986:

Taille de la famille économique	Taille de la région de résidence (Base de 1978)				
	500,000 et plus	100,000-499,999	30,000-99,999	Urbaines moins de 30,000	Régions rurales
1	10,651	10,116	9,490	8,774	7,877
2	14,053	13,339	12,445	11,546	10,295
3	18,799	17,815	16,650	15,488	13,785
4	21,663	20,588	19,246	17,903	15,936
5	25,243	23,902	22,290	20,768	18,531
6	27,571	26,049	24,349	22,647	20,231
7 et plus	30,347	28,735	26,856	24,975	22,290

L'étude technique intitulée Adoption de l'année 1978 comme nouvelle année de base pour les seuils de faibles revenus, traite en détail de l'analyse sous-jacente à ces nouveaux seuils. Pour un aperçu général des antécédents et de la signification des seuils de faible revenu se rapporter à l'annexe à l'édition 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue.

Code	Classification
1	Inférieur au seuil de faible revenu
2	Égal ou supérieur au seuil de faible revenu.

CODE DE FAIBLE REVENU (Base de 1978)

La repondération a entraîné une mise à jour de la variable "Région" pour refléter la population de 1986 à l'intérieur des limites de 1981.

Le changement apporté à la région de résidence a touché deux villes: Moncton et Kingston. C'est deux villes ont passé de la taille "3" à la taille "2". Puisque le statut faible revenu est établi selon la taille de la famille et la taille de résidence, quelques dossiers ont vu leur statut de faible revenu touché par ce changement, se déplacer d'au-dessus du seuil à sous le seuil. Le nombre de dossiers touchés par ce changement est minime, se composant de ceux seulement avec des revenus qui se situent entre les seuils pour la taille de résidence "3" et "2".

Les codes révisés du statut du faible revenu ont été introduits dans le fichier afin que les utilisateurs puissent reproduire les estimations révisées et publiées. (Voir les positions 415 et 416, et les pages 33A et 34A).

CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

NOMBRE DE PERSONNES

<u>Description</u>	Cette variable donne le nombre réel de personnes qui occupent le logement. Ce nombre peut être plus grand que le nombre de personnes dans la famille économique.
<u>Source</u>	Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE DE FAMILLES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU MÉNAGE

<u>Description</u>	Cette variable permet d'indiquer si le logement est partagé avec des personnes non apparentées. Avec la variable "mode d'occupation", elle contribue à donner une image plus précise du mode d'occupation du logement de la famille. Cette variable indique le nombre réel de familles économiques.
<u>Source</u>	Dossier du ménage, Formule 03.

CARACTÉRISTIQUE DE LA FAMILLE

NOMBRE DE PERSONNES

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille.

NOMBRE D'ADULTES

Description Cette variable donne le nombre réel d'adultes membres de la famille. Le chef de la famille est un adulte, ainsi que tout autre membre de la famille qui est ou a été marié, et tout célibataire de 16 ans ou plus.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille âgés de 65 ans ou plus, y compris le chef et son conjoint.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE DE FAMILLES DE RECENSEMENT AU SEIN DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Description Cette variable donne le nombre réel de familles de recensement au sein de la famille économique.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE D'ENFANTS

Description

Cette série de variables donne le nombre d'enfants membres de la famille, répartis suivant les catégories énumérées ci-dessous. En plus des enfants du chef de la famille, ce nombre comprend les petits-enfants, les frères, les soeurs, et les autres enfants en tutelle dans la famille. Les enfants de 16 ans ou plus sont classés selon qu'ils fréquentaient ou non l'école à titre d'étudiants à temps plein ou à temps partiel pendant la semaine de référence; la fréquentation scolaire est déterminée par la réponse aux questions 80 et 81 de la Formule 05 de l'enquête sur la population active.

On considère qu'une personne fréquente une école, un collège ou une université si elle était aux études pendant la semaine de référence ou si elle exerçait d'autres activités scolaires comme de la recherche en vue de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat. Dans les cas suivants, on considère également que la personne fréquente l'école:

1. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'avait pas été temporairement madade ou invalide.
2. La personne est inscrite à l'école, mais elle prend de courtes vacances ne dépassant pas 30 jours pendant l'année scolaire.
3. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'en avait pas été empêchée par un conflit de travail, telle qu'une grève des enseignants.

La personne doit suivre un cours doté de crédits et menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat. L'école doit être un établissement public ou privé, tel qu'une école secondaire, un collège communautaire, une école de secrétariat ou de formation professionnelle. On ne tient pas compte des cours suivis par intérêt personnel qui ne conduisent pas à un grade, à un diplôme ou à un certificat. Par contre, les cours par correspondance dispensés par une école et qui donnent droit à des crédits sont inclus dans la fréquentation scolaire. On considère que les élèves-infirmiers fréquentent une école même lorsqu'ils travaillent dans un hôpital, ce qui constitue l'aspect pratique de leur formation.

Dans le cas des salariés qui suivent un cours de formation offert par leur employeur, on considère qu'ils fréquentent une école uniquement si le cours est donné dans un établissement d'enseignement public comme une université ou un collège communautaire.

NOMBRE D'ENFANTS (suite)

Description

Le système de classement de l'établissement d'enseignement où la personne est inscrite détermine si l'on doit la classer comme étudiant à temps plein ou à temps partiel. Ce classement est habituellement fonction du nombre de cours auxquels la personne est inscrite.

Le chef de la famille et son conjoint (voir "Chef (épouse): niveau d'instruction") ne sont pas compris dans ces chiffres. L'âge de chacun d'eux figure à leurs sections respectives qui indiquent également s'ils fréquentent l'école ou non.

Catégories

(a) Moins de 7 ans

(b) 7-11 ans

(c) 12-15 ans

(d) 16-17 ans

(e) 18-21 ans

(f) 22-24 ans

(g) 16-17 ans fréquentant l'école à temps plein

(h) 16-17 ans fréquentant l'école à temps partiel

(i) 16-17 ans ne fréquentant pas l'école

(j) 18-21 ans fréquentant l'école à temps plein

(k) 18-21 ans fréquentant l'école à temps partiel

(l) 18-21 ans ne fréquentant pas l'école

(m) 22-24 ans fréquentant l'école à temps plein

(n) 22-24 ans fréquentant l'école à temps partiel

(o) 22-24 ans ne fréquentant pas l'école

Enfants célibataires seulement
(a,b,c)

L'état matrimonial ne se limite pas
à célibataire (d à o)

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

Formule 05 de l'enquête sur la population active.

NOMBRE DE CHÔMEURS PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui étaient classés comme chômeurs pendant la semaine de référence aux fins de l'enquête sur la population active. Pour obtenir la définition de "chômeurs", voir "Chef (épouse): activité (semaine de référence).

NOMBRE DE CHÔMEURS L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont été sans travail et en ont cherché pendant une semaine ou plus durant l'année de référence. Voir la variable "Nombre total de semaines-hommes de chômage l'année de référence" qui donne une définition des semaines de chômage.

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre total de semaines pendant lesquelles les membres de la famille ont fait un travail quelconque durant l'année de référence.

Sont comptées comme semaines travaillées:

- (a) Le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque, soit à temps partiel, soit à temps plein;
- (b) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi, mais n'était pas au travail parce qu'il était en congé, malade, en congé de maternité, en grève ou en lock-out ou parce qu'il s'agissait de jours fériés;
- (c) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté était travailleur indépendant;
- (d) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi mais bénéficiait d'un congé payé (par. ex. pour suivre un cours de formation).

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de semaines complètes pour lesquelles l'enquêté était rémunéré.

Dans le cas des enseignants dont le contrat porte sur l'année scolaire de l'année de référence au complet, on inscrit 52 semaines même s'ils n'ont pas enseigné ou fait un autre travail pendant l'été. Les élèves-infirmières ne sont pas codées comme ayant travaillées mais plutôt comme "allant à l'école" parce qu'on considère qu'ils fréquentent une institution d'enseignement.

Code	Classification
000	Aucune semaine travaillée
000-999	Nombre total de semaines travaillées

Source:

Dossier du ménage, Formule 03.

TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES DE CHÔMAGE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre de semaines pendant lesquelles les membres de la famille étaient sans travail et en cherchaient activement durant l'année de référence. On ne prend en compte que les semaines pendant lesquelles les membres de la famille étaient sans travail, en cherchaient activement, et étaient prêts à travailler. Les semaines de mise à pied temporaire sont prises en compte. Les semaines pendant lesquelles la personne avait un emploi mais était absente du travail en raison d'un congé ou d'une maladie ne sont pas comptées. On ne prend pas en compte également les semaines pendant lesquelles les étudiants à temps plein cherchaient du travail.

Code	Classification
000	Aucune semaine travaillée
001-999	Nombre total de semaines travaillées

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CARACTÉRISTIQUES

Description

Cette variable donne la composition de la famille.

Toute famille formée d'une seule personne est appelée une "personne seule".

Code	Classification
01	Personne seule
02	Famille époux-épouse
03	Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires
04	Famille époux-épouse avec enfants mariés et leur famille immédiate, le cas échéant
05	Famille époux-épouse avec enfants célibataires et mariés et leur famille immédiate, le cas échéant
06	Famille époux-épouse avec enfants célibataires et (ou) mariés et leur famille immédiate ainsi que d'autres parents
07	Famille époux-épouse avec parents autres que ses propres enfants
08	Père avec un ou plusieurs enfants célibataires de tout âge
09	Mère avec un ou plusieurs enfants célibataires de tout âge
10	Toutes autres familles

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CYCLE DE VIE

Description

Cette variable donne la composition de la famille selon l'âge du chef de la famille et des enfants.

Code	Classification
1	Personne hors famille, moins de 45 ans
2	Personne hors famille, 45 ans et plus
3	Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans
4	Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans
5	Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, sans enfants de moins de 16 ans
6	Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, avec enfants de moins de 16 ans
7	Toutes autres familles

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

MODE D'OCCUPATION

Description

Cette variable donne le mode d'occupation du logement de la famille économique au moment de l'enquête sur la population active d'avril de l'année d'enquête.

Code	Classification
1	Propriétaire avec hypothèque
2	Propriétaire sans hypothèque
3	Locataire
4	Autre (familles secondaires dans le ménage)

Ce code est déterminé par la réponse à une question visant à savoir si le logement appartient à un membre du ménage. Si tel est le cas, on présume que ce membre fait partie de la famille économique principale inscrite sur le questionnaire. Si le logement n'appartient pas à un membre du ménage, alors la famille économique principale est classée comme locataire. Cela suppose que la famille principale ne peut pas occuper son logement gratuitement.

Les familles économiques secondaires se voient toujours attribuer le code 4, qui peut s'appliquer aux personnes qui occupent leur logement gratuitement, aux chambreurs, aux pensionnaires, aux employés ou à tout autre mode d'occupation. On ne tient pas compte des associations où le logement appartient à deux familles économiques ou plus ou étaient loués par elles.

Un logement est "possédé" même s'il n'est pas entièrement payé. Les personnes qui occupent en co-propriété une unité faisant partie d'un immeuble à logements multiples (comme un immeuble d'appartements) sont également considérées comme propriétaires. Les personnes demeurant dans un condominium qui n'est pas encore enregistré ne sont pas considérées comme propriétaires.

Les familles qui partagent un logement avec des personnes non apparentées sont identifiées par la variable: "Nombre de familles économiques au sein du ménage".

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Description

On définit ici la famille économique comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont unies par filiation ou adoption. Une personne qui vit seule ou qui occupe une chambre dans un ménage avec lequel elle n'a aucun lien de parenté est appelée "une personne seule" et est considérée comme une unité familiale économique indépendante.

Conformément aux méthodes de la nouvelle enquête sur la population active, les membres du ménage sont divisés en familles économiques au moment de l'interview. Le chef de chaque famille est déterminé par la personne interviewée, compte tenu des restrictions suivantes:

Si ...

Alors ...

La famille se compose d'un des parents ou des deux et d'enfants célibataires ...

... l'enquêté doit choisir l'un des parents comme chef de famille
(ou s'il en est incapable ou refuse de le faire):

... l'interviewer choisit l'un des parents; celui qui est le principal gagne-pain de la famille.

La famille se compose d'un des parents ou des deux et d'un fils (ou une fille) ou d'un gendre (ou une bru) mariés, veufs, divorcés ou séparés ...

... l'enquêté doit choisir l'un des parents ou le fils (la fille) ou le gendre (la bru) comme chef de famille
(ou s'il en est incapable ou refuse de le faire):

... l'interviewer choisit l'un des parents, le fils (la fille ou le gendre (la bru), selon celui qui est le principal gagne-pain de la famille.

La famille se compose de frères et (ou) de soeurs et (ou) d'un autre groupe de personnes apparentées ...

... l'enquêté doit choisir une personne comme chef de famille
(ou s'il en est incapable ou refuse de la faire):

... l'interviewer choisit comme chef de famille soit la personne la plus âgée, soit celle qui est le principal gagne-pain de la famille.

CHEF DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE (FIN)

Description

Lors du traitement des données de l'enquête sur les finances des consommateurs, on intervertit les liens de parenté des personnes formant des couples mariés dont l'épouse est le chef et l'époux le conjoint afin que les époux soient toujours les chefs des couples, pour assurer la comparabilité dans le temps. Dans les statistiques tirées de l'enquête sur la population active, on n'intervertit pas les liens de ces personnes.

Voici donc ce qui caractérise le chef de la famille:

- (1) dans les familles se composant d'un couple marié avec ou sans enfants, le chef de famille est l'époux
- (2) dans les familles monoparentales avec des enfants non mariés, le chef de famille est le père ou la mère
- (3) dans les familles monoparentales avec des enfants mariés, le chef de famille est le principal soutien de la famille
- (4) dans les familles autres que les familles époux-épouse ou les familles monoparentales, le chef de famille est généralement le membre le plus âgé de la famille.

Veillez prendre note que le chef de la famille n'est pas nécessairement la personne qui gagne le revenu le plus élevé. En fait, le chef peut ne pas avoir touché de revenu.

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DU CHEF ET DE SON ÉPOUSE

Description

Les caractéristiques suivantes de l'enquête sont établis au moment de son entrée dans l'enquête sur la population active. Elle couvre la période s'étendant de décembre de l'année de référence à mars de l'année de l'enquête.

On prescrit aux interviewers de ne pas mettre à jour les données sur l'âge si la date de naissance du répondant tombe dans la période de six mois durant laquelle il fait l'objet de l'enquête sur la population active. L'interviewer peut mettre à jour d'autres caractéristiques s'il décèle un changement de situation.

CHEF: ÉTAT MATRIMONIAL

Code	Classification
1	Célibataire (jamais marié(e))
2	Marié(e) ou vivant en concubinage
3	Autre

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): ÂGE

Code	Classification
00	Absence d'épouse dans la famille
15-79	Âge réel
80	80 ans et plus

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF: SEXE

Code	Classification
1	Masculin
2	Féminin

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): NIVEAU D'INSTRUCTION

Description

Cette variable indique le plus haut niveau d'instruction atteint par l'enquêté au moment de son entrée dans l'enquête sur la population active (décembre de l'année de référence à mars de l'année de l'enquête).

Le codage de cette variable n'est pas uniforme pour toutes les bandes produites. A partir de la bande de 1975, les codes ne font pas de distinction précise entre les études secondaires complètes et incomplètes ni entre les études universitaires partielles et les autres études postsecondaires.

Pour s'inscrire à un établissement d'enseignement postsecondaire, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires (ou posséder de l'expérience, dans le cas d'un étudiant adulte). Les étudiants adultes ne sont pris en compte que s'ils suivent des cours dotés de crédits conduisant à un grade, un certificat ou un diplôme, même s'ils suivent ces cours pour leur intérêt personnel.

Un établissement d'enseignement décernant des grades qui pose l'exigence d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'une année pré-universitaire comme condition d'admission et qui décerne un diplôme, un certificat ou un grade à l'étudiant qui termine son cours avec succès est classé dans la catégorie "études universitaires".

Les personnes qui ont reçu leur plus haut niveau de formation dans une école privée de métiers, un collège commercial privé ou dans le cadre d'un programme de formation des adultes sont comptées au niveau d'études primaires ou secondaires le plus élevé qu'elles ont atteint.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	Aucune scolarité ou études primaires
2	9 ou 10 ans d'études primaires et secondaires
3	11 années d'études primaires et secondaires
4	12 années d'études primaires et secondaires
5	13 années d'études primaires et secondaires
6	Études postsecondaires partielles
7	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
8	Diplôme universitaire

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable porte sur la fréquentation de tout genre d'établissement d'enseignement public ou privé pendant la semaine de référence. On ne prend en compte que les cours dotés de crédits qui mènent à l'obtention d'un grade, un diplôme, ou d'un certificat. On ne compte pas les cours du soir d'intérêt personnel.

On considère qu'une personne fréquente une école, un collège ou une université si elle était aux études pendant la semaine de référence ou si elle exerçait d'autres activités scolaires comme de la recherche en vue de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat. Dans le cas des salariés qui suivent un cours de formation offert par leur employeur, on considère qu'ils fréquentent une école uniquement si le cours est donné dans un établissement d'enseignement public comme une université ou un collège communautaire.

On considère également comme fréquentant l'école:

1. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'avait pas été temporairement malade ou invalide.
2. La personne est inscrite à l'école, mais elle prend de courtes vacances ne dépassant pas 30 jours pendant l'année scolaire.
3. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'en avait pas été empêchée par un conflit de travail, tel qu'une grève des professeurs.

L'inscription à temps plein ou à temps partiel est habituellement fonction du nombre de cours auxquels une personne est inscrite. Cette distinction diffère d'une école à l'autre.

Code	Classification
1	Oui - inscrite à temps plein
2	Oui - inscrite à temps partiel
3	Ne fréquente pas l'école pendant la semaine de référence

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

NOTA:

Sur la bande de 1975, cette variable indique si le chef (ou l'épouse) était inscrit à l'école, peu importe s'il (elle) avait fréquenté l'école durant la semaine de référence.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT D'IMMIGRATION

Description

Cette variable indique si la personne est née au Canada (ou née à l'extérieur du Canada de parents qui ont déclaré l'enfant Canadien à la naissance) et, si ce n'est pas le cas, depuis combien d'années il/elle réside au Canada. Les personnes qui sont nées à Terre-Neuve avant le 31 mars, 1949 sont codées "Canadien de naissance". Pour les personnes qui ont immigré au Canada plus d'une fois, l'année d'immigration la plus récente s'applique.

Parce que l'enquête ne recueille que des données sur le revenu touché au Canada, on ne peut dresser un tableau précis du revenu des personnes qui ont immigré durant l'année de référence ou l'année d'enquête. Dans le cas des premières, on recueille des données sur le revenu pour une partie de l'année; pour les dernières, il peut n'y avoir que de petits montants d'allocations familiales si les données ont été reportées d'un autre membre de la famille lors du traitement des données.

Code	Classification
1	Canadien de naissance
2	A immigré avant 1946
3	A immigré entre 1946 et 1955
4	A immigré entre 1956 et 1965
5	A Immigré entre 1966 et 1970
6	A immigré entre 1971 et 1975
7	A immigré entre 1976 et 1980
8	A immigré entre 1981 et l'année de l'enquête

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): LANGUE MATERNELLE

Description

Cette variable indique la première langue que la personne a apprise et qu'elle comprend encore.

Si la personne ne comprend plus la première langue qu'elle a apprise, le code désigne la deuxième langue apprise et encore comprise.

Code	Classification
0	Unité familiale spéciale
1	Anglais
2	Français
3	Autre

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Description

Cette variable indique l'activité de la personne au cours de la semaine de référence. Les définitions utilisées pour ces catégories sont les mêmes que dans l'enquête sur la population active et elles ont été modifiées par rapport aux années avant 1976. La population active comprend la partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui avait un emploi ou était en chômage pendant la semaine de référence.

Les personnes occupées sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) ont travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice
- (b) ont fait du travail non rémunéré qui a contribué directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un bureau professionnel qui est possédé ou exploité par un membre apparenté du ménage.
- (c) avaient un emploi mais n'étaient pas au travail pour l'une des raisons suivantes:
 - maladie ou invalidité
 - obligations personnelles ou familiales
 - mauvais temps
 - conflit de travail
 - vacances
 - autre raison non précisée ci-dessus (à l'exception des personnes mises à pied et des personnes devant commencer à travailler à une date future déterminée).

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) étaient sans travail, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence) et étaient prêtes à travailler.
- (b) n'avaient pas activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines, mais avaient été mises à pied depuis vingt-six semaines ou moins et étaient prêtes à travailler. On considère comme mises à pied seules les personnes qui s'attendent à réintégrer l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied.
- (c) n'avaient pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais devaient commencer à travailler à un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence, et étaient prêtes à travailler.

CHEF (ÉPOUSE): ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) (FIN)

Description
(fin)

On considère comme prêtes à travailler les personnes qui:

- (i) étaient étudiants à temps plein, cherchaient du travail à temps partiel et répondaient également au critère (ii) ci-dessous. Les étudiants à temps plein qui cherchaient du travail à temps plein ne sont pas considérés comme ayant été prêts à travailler pendant la semaine de référence.
- (ii) ont déclaré ne pas avoir de raison pour laquelle elles ne pouvaient prendre un emploi pendant la semaine de référence, ou ne pas pouvoir en prendre en raison d'une "maladie ou une invalidité", d'"obligations personnelles ou familiales" ou encore parce qu'elles "avaient déjà un emploi".

Les inactifs constituent la partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui ne compte pas parmi les personnes occupées ni les chômeurs. Les membres des Forces canadiennes sont classés parmi les inactifs.

Code	Classification
1	Personnes occupées
2	Chômeurs
3	Inactifs

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

CHEF (ÉPOUSE): CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI]
13-GROUPES ET 49-GROUPES

Description

Ces variables donnent la classification de la profession de l'enquêté selon La Classification des professions, Recensement du Canada, 1980, n° 12-565F au catalogue. Ce code indique la profession principale courante des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence. Dans le cas des personnes qui étaient en chômage, ou inactives au cours de la semaine de référence mais qui avaient travaillé pendant les cinq dernières années, ce code indique la profession qu'elles exerçaient lors de leur dernier emploi.

La classification des professions fondée sur la Classification type des professions de 1980 se retrouvait pour la première fois au fichier de 1984. Il s'agit d'un ensemble de normes qui remplacent celles établies pour le recensement de 1971 et utilisées jusqu'ici. Les différences entre le système de classification des professions de 1971 et celui de 1981 ont trait surtout aux postes de direction. Les personnes exerçant des fonctions de direction dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail, de l'hébergement, de la restauration et de l'assurance, et qui sont des travailleurs rémunérés, sont classées comme directeurs dans la classification des professions de 1980. Auparavant, on leur attribuait des codes correspondant à des professions telles que agriculteur, vendeur, etc. Dans le cas des autres professions, les changements apportés sont mineurs.

La liste complète des codes figurant sur la bande se trouve au cliché d'articles. Les codes à 3 chiffres de la classification des professions de 1980 figurent entre parenthèses, ainsi que les grands groupes de professions (deux chiffres).

Le code 99 "Sans objet" est donné à certains dossiers pour la variable "49-Groupes" pour raison de confidentialité. Ces dossiers sont codés à un groupe de professions approprié pour la variable "13-Groupes" seulement.

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

NOTA:

La liste détaillée des codes de professions est fournie pour que les utilisateurs des bandes aient la possibilité de créer leurs propres groupes à des fins d'analyse. Les utilisateurs doivent cependant prendre note que certains de ces codes, si utilisés séparément, peuvent ne pas donner d'estimations fiables, la taille des échantillons étant insuffisante.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI)

Description

Cette variable indique le statut professionnel de l'enquêté en avril de l'année de l'enquête. Dans le cas des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence, elle indique le statut relatif à leur principal emploi courant. En ce qui concerne les chômeurs et les inactifs qui ont travaillé au cours des cinq dernières années, elle indique le statut relatif à leur dernier emploi. Les personnes qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont pas travaillé depuis les cinq dernières années se voient attribuer respectivement les codes 4 et 5.

La catégorie "travailleur rémunéré" comprend toute personne qui a travaillé en tant qu'employé pour un employeur. Elle comprend les personnes travaillant à leur compte dans une entreprise constituée en société. En commençant par la bande de 1979, on a ajouté un autre groupe à la catégorie des travailleurs rémunérés. Ce groupe comprend seulement les genres de travailleurs suivants:

- (i) Les gardiennes d'enfants qui ne sont ni logées ni nourries par leur employeur et les personnes qui assurent des services au domicile des parents des enfants dont elles prennent soin.
- (ii) Les personnes qui font des travaux ménagers pour des clients.
- (iii) Les hommes à tout faire, les jardiniers et les personnes qui font des petits travaux et qui sont envoyés à leur clients par une agence (ou une autre tierce partie) notamment les centres d'emploi du Canada.

NOTA: Aux fins de l'enquête sur la population active, ces trois genres de travailleurs sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il faut en tenir compte lorsqu'on compare les estimations de l'EPC à celles de l'EPA. Les personnes qui travaillent pour une agence fournissant des services de gardiennes d'enfants, de femmes de ménage ou de petites réparations ou d'entretien sont incluses dans la catégorie des travailleurs rémunérés de même que les personnes qui logent au domicile de leur employeur.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI) (FIN)

Description
(fin)

Le terme "autonome" s'applique aux personnes qui travaillent à leur compte. Ces personnes peuvent ou non posséder une entreprise ou une ferme ou exercer une profession libérale. Il peut s'agir d'une propriété totale, d'une société en nom collectif ou d'une entreprise constituée en corporation dans laquelle l'enquêté est actionnaire majoritaire. Si la personne est en train de négocier l'achat d'une entreprise qu'elle exploite, on la considère comme propriétaire, mais il doit s'agir d'une entreprise non constituée en corporation.

"Travailleur familial non rémunéré" s'applique à toute personne qui a travaillé dans une ferme ou une entreprise possédée ou exploitée par un membre du même ménage auquel il est apparenté. Le travail effectué doit contribuer à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise familiale.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	Travailleur rémunéré
2	Travailleur indépendant
3	Travailleur familial non rémunéré
4	N'a jamais travaillé
5	N'a pas travaillé depuis plus de cinq ans

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

CHEF (ÉPOUSE): SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de semaines pendant lesquelles le chef (épouse) a fait un travail quelconque durant l'année de référence.

Sont comptées comme semaines travaillées:

- (a) Le nombre de semaines pendant lesquelles la personne a fait un travail quelconque, soit à temps partiel, soit à temps plein; et
- (b) le nombre de semaines pendant lesquelles la personne avait un emploi, mais n'était pas au travail parce qu'elle était en congé, malade, en congé de maternité, en grève ou en lock-out ou parce qu'il s'agissait de jours fériés;
- (c) le nombre de semaines pendant lesquelles la personne a travaillé à son propre compte;
- (d) le nombre de semaines pendant lesquelles la personne avait un emploi mais bénéficiait d'un congé payé (par. ex. pour suivre un cours de formation).

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de semaines complètes pour lesquelles le chef (épouse) était rémunéré. Dans le cas des enseignants dont le contrat porte sur l'année scolaire complète durant l'année de référence, on inscrit 52 semaines même s'ils n'ont pas enseigné ou fait un autre travail pendant l'été. Les élèves-infirmières ne sont pas codées comme ayant travaillé mais plutôt comme "allant à l'école" parce qu'on considère qu'ils fréquentent une institution d'enseignement.

S'il n'y a pas d'épouse, le code sera 00.

Code	Classification
00	Aucune
01-52	Nombre réel de semaines

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCEDescription

Cette variable indique si le chef (épouse) a travaillé ou non durant l'année de référence et, dans l'affirmative, s'il s'agissait surtout d'un travail à temps plein ou à temps partiel défini en fonction de sa durée hebdomadaire. En ce qui concerne les années précédentes 1977, les enquêtés déterminaient eux-mêmes s'ils travaillaient à temps plein ou à temps partiel, car la définition n'indiquait pas un nombre d'heures de travail établi. Depuis 1977 la semaine de travail à temps plein doit compter 30 heures ou plus.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	À temps plein
2	À temps partiel
3	N'a pas travaillé l'année de référence

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable est tirée des deux postes précédents: "semaines travaillées" et "ayant travaillé surtout à temps plein ou à temps partiel".

Méthode d'établissement

Code	Classification	<u>Méthode d'établissement</u>	
		<u>Semaines travaillées</u>	<u>À temps plein ou à temps partiel</u>
		Code	Code
1	Travailleur à temps plein toute l'année*	49-52	1
2	Autre travailleur*	49-52	2
3	N'a pas travaillé l'année de référence	ou 01-48	1 ou 2

S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, le code est 0.

* Avant 1981, le critère était de 50 semaines. Ce changement n'a que des conséquences minimes.

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique le nombre réel de semaines pendant lesquelles le chef (épouse) n'a pas travaillé et a cherché du travail durant l'année de référence. Les semaines pendant lesquelles l'enquêté a travaillé, ne serait-ce qu'une heure, et a cherché du travail pendant le reste de la semaine comptent comme semaines travaillées.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 00.

Code	Classification
00	Aucune
01-52	Nombre réel de semaines

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

NOTA:

Pour les années indiquées, les directives aux interviewers relatives à cette variable ont été éclaircies:

- Depuis 1977 - 1. Les semaines pendant lesquelles des étudiants à temps plein ont cherché du travail ne sont pas prises en compte.
2. Seules les semaines pendant lesquelles l'enquêté était prêt à travailler sont incluses.
- Depuis 1979 - 1. Les semaines pendant lesquelles un enquêté est temporairement mis à pied sont incluses.

CHEF (ÉPOUSE): NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique si le chef (épouse) a été sans travail et a cherché du travail pour une, deux, trois ou plusieurs périodes ininterrompues durant l'année de référence. "Une période continue" est une période au cours de laquelle la seule activité de l'enquêté consistait à être sans travail et à la recherche de travail. Si l'enquêté a travaillé toutes les semaines et n'a pas cherché de travail durant l'année de référence; cette variable est codée "sans objet".

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0

Code	Classification
1	Une période
2	Deux périodes
3	Trois périodes et plus
4	Sans objet

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique ce que le chef (épouse) a fait surtout pendant qu'il ne travaillait pas et ne cherchait pas de travail durant l'année de référence. Si le total des semaines travaillées et de semaines de recherche de travail est 52, le code de cette variable est "sans objet".

Code	Classification
1	En permanence incapable de travailler
2	Tenait maison
3	Allait à l'école
4	A la retraite ou volontairement inactif
5	Autre
6	Sans objet

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS

L'échantillon utilisé pour l'Enquête sur les finances des consommateurs est celui de l'Enquête sur la population active. Cet échantillon aléatoire à grappes stratifié à plusieurs degrés est décrit en détail dans la publication Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada, 1976 (n° 71-526 au catalogue) et dans l'article du mois paru dans La population active, janvier 1985 (n° 71-001 au catalogue). Pour une description plus générale, voir le Guide d'utilisation des données de l'Enquête sur la population active (n° 71-528 au catalogue).

En somme, cet échantillon est conçu de manière à représenter environ 98% de la population. Sont exclus les groupes suivants:

1. les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
2. les résidents des réserves indiennes
3. les résidents de baraquements militaires
4. les pensionnaires d'institutions comme les prisons, les pénitenciers, les maisons de correction, les hôpitaux pour malades mentaux, les hôpitaux pour tuberculeux, les sanatoriums, les orphelinats et les foyers pour personnes âgées.

En raison de la variation des fractions de sondage et de taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Ce coefficient de pondération tient compte du plan de sondage et comporte l'inverse de la fraction de sondage (qui varie beaucoup d'une région géographique à l'autre) et, entre autres, différents taux de réponse pour les ménages. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de pondération, voir le catalogue n° 13-207 ainsi que les bulletins n°s 71-526, 71-528 et le numéro de janvier 1985 du catalogue n° 71-001 cités plus haut.

Le plan de sondage et la méthode de pondération comportent d'importantes implications à l'égard de l'utilisation des données. Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats. Quoi qu'il en soit, l'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un sujet complexe. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983). *Journal of the American Statistical Association*, Volume 78, December 1983, présente un sommaire utile sur la question.

Comme nous avons utilisé un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés, les estimations de l'erreur type calculées selon la formule habituelle d'échantillonnage aléatoire simple sous-représentent généralement les erreurs types vraies. Pour une illustration des différences voir le document hors catalogue intitulé "Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles" et la bibliographie qui s'y rattache.

Voir également les erreurs types des revenus moyens (qui estiment l'erreur d'échantillonnage) publiées dans les bulletins n^{os} 13-207 et 13-208 de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Les erreurs types des répartitions en pourcentage pour les personnes et les unités familiales selon la taille figurent dans la publication no 13-207.

Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan. Même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP. Nous pourrions répondre à ceux qui nous demanderont de produire des erreurs types particulières et ce, moyennant le recouvrement des frais. S'ils ne se prévalent pas de cette possibilité, nous suggérons aux utilisateurs qui se servent de programmes généraux de faire preuve de conservatisme lorsqu'il s'agit d'interpréter les mesures de la signification statistique à partir de ces programmes - et d'appliquer peut-être un facteur de 2 ou 3 pour gonfler les erreurs types produites - puisque les erreurs types dans ces programmes sont généralement de caractère aléatoire simple.

Pour de plus amples renseignements sur les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête, voir la publication n^o 13-207 au catalogue.

MÉTHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

L'échantillon de l'enquête sur les finances des consommateurs était composé des deux tiers de l'échantillon de l'enquête d'avril sur la population active (soit environ 36,000 logements).

Collecte et traitement des données: L'enquête sur les finances des consommateurs étant un supplément à l'enquête d'avril sur la population active, les opérations d'enquêtes courantes ont été exécutées en mettant à jour les renseignements démographiques relatifs à toutes les personnes faisant partie des ménages choisis et en posant aux personnes de 15 ans et plus des questions sur leur situation vis-à-vis de l'activité pendant la semaine précédente et sur leurs antécédents de travail au cours de l'année précédente. Les interviewers ont ensuite livré des questionnaires à ces personnes en leur demandant de déclarer des données détaillées sur le revenu qu'elles avaient touché pendant l'année civile de l'enquête. Au cours de la période d'enquête, les interviewers ont repris les formules d'autodénombrement en se rendant au moins une fois de plus chez le ménage. Les Questionnaires utilisés aux fins de cette enquête sont reproduits à la fin de la présente publication.

Le traitement et le contrôle des données sur la population active ont été faits en conformité des méthodes de l'enquête sur la population active. Les données sur le revenu ont été vérifiées manuellement au préalable, chargées dans l'ordinateur et couplées avec les résultats de l'enquête sur la population active. L'ordinateur a ensuite vérifié la cohérence et l'exhaustivité de chacun des enregistrements.

Taux de réponse: Le taux de réponse pour l'ensemble des familles économiques s'est établi à 78.8%. Pour obtenir des détails sur l'échantillon original, les logements vacants, etc., voir "Sources, méthodes et procédures d'estimation dans la publication n° 13-207 au catalogue.

Imputation pour la non-réponse: Les renseignements concernant le revenu des non-répondants ont été imputés à partir des déclarations des répondants. Aux fins de l'imputation, le groupe de répondants-donneurs et de non-répondants a été divisé en fonction d'un ensemble de variables déterminées à l'avance. Parmi les donneurs possibles, on a choisi celui qui demeurerait le plus proche du domicile du non-répondant et les données sur son revenu ont été imputées au non-répondant.

Impôt fédéral payable sur le revenu représente le montant de l'impôt sur le revenu à payer déclaré par les répondants touchant un revenu et la somme de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial sur le revenu à payer calculée pour les non-répondants touchant un revenu. On a calculé les impôts pour les non-répondants en se basant sur les calculs définis dans la Déclaration fédérale d'impôt sur le revenu des particuliers - le T1 Général - (et la Déclaration de revenus du Québec - le TPl Général - pour les non-répondants du Québec).

Revenu après impôt représente le revenu total moins l'impôt sur le revenu à payer.

COMPARAISON DES ESTIMATIONS DE L'EFC AUX ESTIMATIONS AJUSTÉES DES COMPTES NATIONAUX

FAMILLES ÉCONOMIQUES - 1986

Ce rapprochement détaillé de données est mis à la disposition des chercheurs et ne peut être diffusé ou publié sans l'autorisation du directeur de la Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada. Une description générale des différences sur le plan des concepts et du champ d'observation figure dans la publication n° 13-207 au catalogue.

Poste	EFC	EFC(1)	CN
	CN ajustées		ajustées
	Pourcentage	Estimations en millions de dollars	
1. Salaires et traitements	99.6	239,418	240,275
2. Solde et indemnités militaires	48.5	1,431	2,952
3. Revenu net d'un emploi autonome agricole	72.5	3,555	4,903
4. Revenu net d'un emploi autonome non agricole et revenu net provenant de chambreurs, pensionnaires	81.8	14,458	17,685
Gains	97.4	258,862	265,815
5. Intérêt, dividendes et autre revenu de placement	54.5	19,931	36,553
6. Transferts gouvernementaux (le total de 7 à 12)	78.1	37,864	48,502
7. Allocations familiales	96.8	2,633	2,721
8. Crédit d'impôt pour enfants (2)	93.9	1,364	1,452
9. Sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	98.3	11,929	12,136
10. Prestations du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec	87.4	6,345	7,257
11. Prestations d'assurance-Chômage	77.0	8,011	10,410
12. Autres revenus provenant du gouvernement(3)	52.2	7,582	14,526
13. Revenu total (le total de 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	90.2	316,657	350,870

1) Les chiffres de l'EFC comprennent les montants relatifs aux particuliers dont la principale source de revenu est une solde militaire. Ces particuliers figurent sur cette bande mais sont exclus des tableaux publiés.

2) Cet item est obtenu de Revenu Canada, au lieu des comptes nationaux, Statistiques Fiscales, Préliminaires, 198, Tableau .

3) EFC = Aide sociale et suppléments de revenu provinciaux + autres revenus provenant du gouvernement + crédits d'impôt provincial
CN = Poste 6 - (le total de 7 + 8 + 9 + 10 + 11).

PROCÉDURES POUR FAIRE RÉVISER UN MANUSCRIT

En raison des complexités inhérentes aux données provenant des enquêtes-ménages, il est recommandé de consulter la Division des enquêtes-ménages avant la publication de ces données. Un service de révision de manuscrits est offert par la Division pour assister les utilisateurs. Ceux qui utilisent les bandes de microdonnées pour fins de publication, devraient consulter les pages de la documentation qui traitent de la fiabilité des données et de l'usage de petits échantillons.

L'abonné devrait remettre à Statistique Canada un exemplaire de toute publication portant sur les recherches ou d'autres résultats basés sur l'utilisation des bandes de microdonnées. Dans le texte du manuscrit, il faudra indiquer la source des données de la façon suivante: "l'analyse est basée sur la bande de microdonnées de Statistique Canada (Familles économiques - Revenu de 1986) qui renferme des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les finances des consommateurs de 1987. Tous les calculs ont été effectués par (nom de l'organisme), et l'auteur est seul responsable (les auteurs sont seuls responsables) de l'usage et de l'interprétation qui sont faits des données".

Les manuscrits peuvent être envoyés au: Directeur
 Division des enquêtes-ménages
 Statistique Canada
 Édifice Jean Talon, 5^e étage
 Parc Tunney
 Ottawa, Ontario
 K1A 0T6

Dans son manuscrit, l'utilisateur devra faire clairement la distinction entre les données tirées directement de la bande et les hypothèses, rajustements et modifications qu'il a apportés. Par exemple, les données tirées de la bande ne permettent pas de calculer les taux réels de salaire; le chercheur doit préciser les hypothèses (pour lesquelles l'enquête ne renferme pas de preuves directes) qui feront des moyennes calculées à partir des données de la bande des valeurs de substitution appropriées pour cette variable.

ESTIMATIONS PROVENANT DU FICHIER DE MICRODONNÉES

Les comptes et agrégats de revenu provenant de cette bande sont présentés selon diverses caractéristiques aux pages suivantes et vous sont fournis pour vous permettre de vérifier les sorties d'ordinateur produites à partir de cette bande. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1984 n'englobaient pas les familles économiques dont le revenu était exceptionnellement élevé, celles qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, celles présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir de 1984 on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces familles au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les montants de contrôle aux pages suivantes comprennent ces enregistrements.

Nous recommandons aux utilisateurs de ne pas publier ni analyser des données fondées sur un échantillon de moins de 100 enregistrements. De fait, en raison de la méthode d'imputation utilisée pour le revenu, nous croyons que le nombre minimum d'enregistrements devrait être plus élevé. Les utilisateurs qui se servent de petits échantillons désireront peut-être consulter la Section des enquêtes sur le revenu et le logement.

LES FAMILLES ECONOMIQUES, REVENU DE 1986
ESTIMATIONS REVISEE DE DIFFERENTES VALEURS

	AUCUN MONTANT RECU		MONTANT RECU		AGGREGAT PONDERE
	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8,525	2,290,131	24,297	7,429,215	241,514,482,328
SOLDE ET INDEMNITES MILITAIRES	32,479	9,648,749	343	70,597	1,325,285,469
REVENU NET PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME NON- AGRICOLE	29,402	8,764,489	3,420	954,857	14,577,988,714
REVENU NET PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE	30,826	9,383,895	1,996	335,451	3,671,967,910
REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES	32,417	9,605,399	405	113,947	142,683,075
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	27,397	8,389,803	5,425	1,329,543	18,392,639,699
GAINS TOTAUX	7,023	1,943,895	25,799	7,775,451	261,232,407,496
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	17,458	5,047,987	15,364	4,671,359	19,996,758,516
ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES	19,712	6,126,622	13,110	3,592,724	2,592,204,080
CREDIT D'IMPOT POUR ENFANTS	24,819	7,839,836	8,003	1,879,510	1,311,642,030
SECURITE DE LA VIEILLESSE, SUPPLEMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT	25,782	7,777,673	7,040	1,941,673	11,968,304,970
PRESTATIONS DU REGIME DE PENSIONS DU CANADA / REGIME DES RENTES DU QUEBEC	26,385	7,913,482	6,437	1,805,864	6,357,093,454
PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHOMAGE	24,965	7,704,498	7,857	2,014,848	7,905,265,195
AIDE SOCIALE ET SUPPLEMENTS DE REVENU PROVINCIAUX	27,155	7,992,710	5,667	1,726,636	4,699,815,365
AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT (INCLUANT LE CREDIT D'IMPOT PROVINCIAL)	24,865	7,170,572	7,957	2,548,774	2,714,661,694
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	5,987	2,102,202	26,835	7,617,144	37,548,986,788
TRANSFERTS GOUVERNEMENT IMPOSABLES	9,033	3,102,100	23,789	6,617,246	25,957,838,130
TRANSFETS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	14,220	4,534,130	18,602	5,185,216	11,591,148,658
PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES	28,831	8,493,782	3,991	1,225,564	9,492,212,657
AUTRES REVENUS EN ESPECES	30,404	8,944,716	2,418	774,630	3,819,139,349
REVENU TOTAL	132	41,464	32,690	9,677,882	332,089,504,806
IMPOT TOTAL SUR LE REVENU	7,441	1,919,581	25,381	7,799,765	57,256,794,866
REVENU APRES IMPOT	132	41,464	32,690	9,677,882	274,832,709,940

ECONOMIC FAMILIES

FAMILLES ÉCONOMIQUES

Weighted and Sample Counts for Income Variables:
Records with Zero and Non-zero ValuesLes comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu:
enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles

Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Records with zero values		Records with non-zero values		Total Weighted Value
	Enregistrements avec valeurs nulles		Enregistrements avec valeurs non-nulles		
	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	
	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Agrégat pondéré
Wages and salaries Salaires et traitements	8,525	2,382,793	24,297	7,880,130	253,836,186,028
Military pay and allowances Solde et indemnités militaires	32,479	10,185,421	343	77,502	1,487,240,996
Net income from non-farm self-employment Revenu net d'un emploi autonome non agricole	29,402	9,266,063	3,420	996,860	15,302,129,860
Net income from farm self-employment Revenu net d'un emploi autonome agricole	30,826	9,914,499	1,996	348,424	3,736,196,342
Net income from roomers and boarders Revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires	32,417	10,145,749	405	117,174	143,271,330
Total net income from self-employment Revenu total d'un emploi autonome	27,397	8,877,281	5,425	1,385,642	19,181,597,532
Total earnings Gains totaux	7,023	2,018,460	25,799	8,244,463	274,505,024,556
Total investment income Revenu total de placements	17,458	5,377,970	15,364	4,884,953	20,647,960,945
Family and youth allowances Allocations familiales et allocations aux jeunes	19,712	6,551,182	13,110	3,711,741	2,638,113,883
Child tax credit Crédit d'impôt pour enfants	24,819	8,316,235	8,003	1,946,688	1,341,103,678
Old age security/ Guaranteed income supplement/ Spouse's allowance Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	25,782	8,297,129	7,040	1,965,794	12,126,316,960

ECONOMIC FAMILIES

FAMILLES ÉCONOMIQUES

Weighted and Sample Counts for Income Variables:
Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu:
enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles

Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Records with zero values Enregistrements avec valeurs nulles		Records with non-zero values Enregistrements avec valeurs non-nulles		Total Weighted Value Agrégat pondéré
	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	
	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	
Canada/Québec pension plan benefits Prestations du régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec	26,385	8,415,806	6,437	1,847,117	6,499,600,099
Unemployment insurance benefits Prestations d'assurance-chômage	24,965	8,120,902	7,857	2,142,021	8,383,359,877
Social assistance and provincial income supplements Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	27,155	8,481,617	5,667	1,781,306	4,909,973,590
Other income from government sources Autres revenus provenant du gouvernement	24,865	7,564,179	7,957	2,698,744	2,844,838,121
Total government transfer payments Total des transferts gouvernementaux	5,987	2,289,847	26,835	7,973,076	38,743,306,208
Taxable government transfer payments Transferts gouvernementaux imposables	9,033	3,375,932	23,789	6,886,991	26,792,203,688
Non-taxable total government transfer payments Transferts gouvernementaux non imposables	14,220	4,849,375	18,602	5,413,548	11,951,102,520
Retirement pensions, superannuation and annuities Pensions de retraite et rentes	28,831	9,003,807	3,991	1,259,116	9,819,200,202
Other money income Autres revenus en espèces	30,404	9,454,122	2,418	808,801	3,954,380,014
Total income Revenu total	132	42,219	32,690	10,220,704	347,669,871,925
Total income tax Impôt total sur le revenu	7,441	2,021,078	25,381	8,241,845	60,132,781,264

ECONOMIC FAMILIES

FAMILLES ÉCONOMIQUES

Weighted and Sample Counts for Income Variables:
Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu:
enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles
Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Records with zero values		Records with non-zero values		Total Weighted Value
	Enregistrements avec valeurs nulles		Enregistrements avec valeurs non-nulles		
	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	
	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Agrégat pondéré
Income after tax Revenu après impôt	132	42,219	32,690	10,220,704	287,537,090,661
Head - Total earnings Chef - Gains totaux	8,756	2,545,123	24,066	7,717,800	195,556,163,740
Head - Taxable government transfer payments Chef - Transferts gouvernementaux imposables	12,310	4,444,259	20,512	5,818,664	18,540,365,879
Head - Non-taxable government transfer payments Chef - Transferts gouvernementaux non imposables	18,653	5,951,935	14,169	4,310,988	8,931,339,881
Head - Total government transfer payments Chef - Total des transferts gouvernementaux	9,020	3,286,282	23,802	6,976,641	27,471,705,760
Head - Total income Chef - Revenu total	224	80,417	32,598	10,182,506	249,454,224,776
Wife - Total earnings Épouse - Gains totaux	20,537	6,473,586	12,285	3,789,337	54,040,730,426
Wife - Taxable government transfer payments Épouse - Transferts gouvernementaux imposables	25,173	8,088,979	7,649	2,173,944	6,025,219,617
Wife - Non-taxable government transfer payments Épouse - Transferts gouvernementaux non imposables	26,248	8,519,897	6,574	1,743,026	1,901,887,871
Wife - Total government transfer payments Épouse - Total des transferts gouvernementaux	22,490	7,364,909	10,332	2,898,014	7,927,107,488
Wife - Total income Épouse - Revenu total	16,496	5,271,185	16,326	4,991,738	68,140,190,729

	AUCUN MONTANT RECU		MONTANT RECU		AGGREGAT PONDERE
	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	
CHEF: GAINS TOTAUX	8,756	2,465,292	24,066	7,254,054	184,889,659,490
CHEF: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	12,310	4,133,160	20,512	5,586,186	17,896,603,116
CHEF: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	18,653	5,628,116	14,169	4,091,230	8,541,029,099
CHEF: TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	9,020	3,062,600	23,802	6,656,746	26,437,632,215
CHEF: REVENU TOTAL	224	77,099	32,598	9,642,247	236,746,077,791
EPOUSE: GAINS TOTAUX	20,537	6,152,807	12,285	3,566,539	50,769,778,077
EPOUSE: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	25,173	7,655,562	7,649	2,063,784	5,682,762,932
EPOUSE: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	26,248	8,036,994	6,574	1,682,352	1,837,855,340
EPOUSE: TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	22,490	6,950,482	10,332	2,768,864	7,520,618,272
EPOUSE: REVENU TOTAL	16,496	5,002,843	16,326	4,716,503	64,200,400,255

ECONOMIC FAMILIES

FAMILLES ÉCONOMIQUES

Counts For Selected Variables • Les comptes pour diverses variables
Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Sample Count	Weighted Number of Family Units	Aggregate Total Income	Average Income
	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré d'unités familiales	Revenu total agrégé	Revenu moyen
Province				
Special Family Unit				
Unité familiale spéciale	115	39,777	7,129,808,343	179,244
Newfoundland				
Terre-Neuve	1,735	179,146	4,858,667,766	27,121
Prince Edward Island				
L'Île-du-Prince-Édouard	957	46,149	1,245,705,706	26,993
Nova Scotia				
Nouvelle-Écosse	2,434	328,805	9,874,580,062	30,032
New Brunswick				
Nouveau-Brunswick	2,414	260,803	7,451,205,935	28,570
Québec	4,951	2,653,123	82,204,571,704	30,984
Ontario	6,223	3,716,490	135,881,205,784	36,562
Manitoba	2,488	432,587	13,098,307,533	30,279
Saskatchewan	3,319	396,210	11,749,669,886	29,655
Alberta	4,797	961,740	32,979,090,155	34,291
British Columbia				
Colombie-Britannique	3,389	1,248,093	41,197,059,051	33,008
Canada	32,822	10,262,923	347,669,871,925	33,876
Area Région de résidence				
Urban population of 500,000 or more				
Urbaine de 500,000 habitants ou plus	7,343	5,064,973	184,170,653,224	36,362
Urban population of 100,000 to 499,999				
Urbaine de 100,000 à 499,999 habitants	3,276	1,022,811	34,653,734,293	33,881
Urban population of 30,000 to 99,999				
Urbaine de 30,000 à 99,999 habitants	5,351	1,175,651	38,321,023,262	32,596
Urban population under 30,000				
Urbaine de moins de 30,000 habitants	7,757	1,405,740	42,025,316,605	29,896
Rural Areas				
Régions rurales	9,095	1,593,748	48,499,144,541	30,431
Historical Farm/Non-Farm Income Code				
Code de revenu agricole/non agricole				
Non-farm Non agricole	31,740	10,077,851	340,915,277,284	33,828
Farm Agricole	1,082	185,072	6,754,594,641	36,497
Publication Indicator				
Indicateur de publication				
Not Included Non inclus	204	42,388	1,697,110,460	40,038
Included Inclus	32,618	10,220,535	345,972,761,465	33,851

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
PROVINCE				
UNITÉ FAMILIALE SPÉCIALE	115	36,350	6,442,724,600	177,241
TERRE-NEUVE	1,735	171,330	4,594,805,560	26,818
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	957	45,020	1,219,241,070	27,082
NOUVELLE-ÉCOSSE	2,434	320,660	9,455,171,930	29,487
NOUVEAU-BRUNSWICK	2,414	250,160	7,098,304,110	28,375
QUÉBEC	4,951	2,602,040	80,265,478,350	30,847
ONTARIO	6,223	3,501,400	127,489,251,970	36,411
MANITOBA	2,488	414,560	12,594,455,430	30,380
SASKATCHEWAN	3,319	378,050	11,247,575,510	29,752
ALBERTA	4,797	879,100	30,842,639,300	35,084
COLOMBIE-BRITANNIQUE	3,389	1,196,070	38,826,259,940	32,462
CANADA	32,822	9,794,740	330,075,907,770	33,699
RÉGION DE RÉSIDENCE				
500,000 HABITANTS ET PLUS	7,343	4,692,220	170,337,821,040	36,302
100,000-499,999 HABITANTS	3,276	984,450	33,169,481,570	33,693
30,000-99,999 HABITANTS	5,351	1,147,180	37,252,246,930	32,473
1,000-29,999 HABITANTS	7,757	1,385,920	41,298,894,210	29,799
RÉGIONS RURALES	9,095	1,584,970	48,017,464,020	30,296
CODE DE REVENU AGRICOLE/ NON AGRICOLE				
NON AGRICOLE	31,740	9,614,900	323,609,507,450	33,657
AGRICOLE	1,082	179,840	6,466,400,320	35,956
INDICATEUR DE PUBLICATION				
NON INCLUS	204	40,370	1,625,979,230	40,277
INCLUS	32,618	9,754,370	328,449,928,540	33,672

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ	REVENU MOYEN
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU				
AUCUN REVENU	132	38,900	0	0
SALAIRES ET TRAITEMENTS	20,384	6,477,440	259,606,817,500	40,079
REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME	1,961	480,210	19,608,815,100	40,834
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	7,886	2,045,760	26,766,480,320	13,084
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	1,094	343,770	12,398,811,200	36,067
PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES	866	261,810	7,830,063,970	29,907
AUTRE REVENU MONÉTAIRE	295	106,480	2,238,940,450	21,027
SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES	204	40,370	1,625,979,230	40,277
NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU				
0	7,023	1,996,230	29,533,562,320	14,795
1	11,536	3,575,150	95,042,834,970	26,584
2	10,673	3,132,140	140,333,009,160	44,804
3	2,479	747,660	41,438,707,070	55,425
4	873	264,040	17,403,863,960	65,914
5	210	69,160	5,409,197,430	78,213
6 ET PLUS	28	10,360	914,732,860	88,295
NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU				
0	132	38,900	0	0
1	13,309	4,060,040	82,280,205,440	20,266
2	14,418	4,205,590	164,958,624,270	39,224
3	3,382	1,007,900	51,534,573,590	51,131
4	1,197	361,870	22,326,640,180	61,698
5	318	96,220	6,856,699,780	71,261
6	55	20,690	1,781,396,280	86,099
7 ET PLUS	11	3,530	337,768,230	95,685
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE				
0	24,965	7,757,610	257,968,320,660	33,254
1	6,451	1,755,980	61,255,223,250	34,884
2	1,261	261,280	9,949,080,150	38,078
3	117	16,750	738,347,010	44,080
4 ET PLUS	28	3,120	164,936,700	52,864

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ	REVENU MOYEN
			\$	\$
CODE DE FAIBLE REVENU(1969)				
1 INFÉRIEUR	4,374	1,295,380	9,607,460,990	7,417
2 SUPÉRIEUR	28,448	8,499,360	320,468,446,780	37,705
CODE DE FAIBLE REVENU(1978)				
1 INFÉRIEUR	6,301	1,835,070	15,938,189,350	8,685
2 SUPÉRIEUR	26,521	7,959,670	314,137,718,420	39,466
NOMBRE DE PERSONNES AU SEIN DU MÉNAGE				
1	6,665	2,074,160	37,894,960,220	18,270
2	10,168	3,146,690	96,820,739,970	30,769
3	5,808	1,744,190	67,779,684,390	38,860
4	6,113	1,752,990	78,340,202,400	44,689
5	2,724	729,020	34,268,983,190	47,007
6	828	204,640	9,680,355,410	47,304
7	277	82,310	3,365,111,030	40,883
8	103	24,660	945,081,220	38,324
9	39	7,010	349,367,380	49,838
10 ET PLUS	97	29,070	631,422,560	21,721
NOMBRE D'UNITÉS FAMILIALES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU MÉNAGE				
1	29,991	8,875,250	313,352,556,400	35,306
2 ET PLUS	2,831	919,490	16,723,351,370	18,188
NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE				
1	9,038	2,864,250	50,285,046,460	17,556
2	8,987	2,725,390	90,432,895,750	33,182
3	5,308	1,566,730	65,052,407,760	41,521
4	5,771	1,683,020	77,738,593,210	46,190
5	2,607	689,930	33,116,685,890	48,000
6	731	174,770	8,935,601,030	51,128
7	230	61,680	3,063,331,370	49,665
8	82	17,330	819,059,150	47,263
9	31	6,280	380,534,720	60,595
10 ET PLUS	37	5,360	251,752,430	46,969
NOMBRE D'ADULTES				
1	10,204	3,216,390	56,320,060,460	17,510
2	16,363	4,738,210	178,496,799,490	37,672
3	4,029	1,170,200	55,385,571,630	47,330
4	1,612	481,760	27,165,889,890	56,389
5	476	144,640	9,486,382,950	65,586
6	95	31,830	2,330,427,400	73,215
7 ET PLUS	43	11,710	890,775,950	76,070
NOMBRE DE PERSONNES 65 ANS ET PLUS				
0	25,806	7,865,630	283,792,836,310	36,080
1	4,843	1,314,690	28,714,552,140	21,841
2	2,148	608,350	17,409,798,020	28,618
3 ET PLUS	25	6,070	158,721,300	26,148

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE FAMILLES DE RECENSEMENT				
1	31,241	9,309,200	308,492,799,580	33,138
2 ET PLUS	1,581	485,540	21,583,108,190	44,452
NOMBRE D'ENFANTS MOINS DE 7 ANS				
0	26,472	8,037,780	262,379,016,540	32,643
1	3,787	1,072,280	40,919,637,690	38,161
2	2,057	566,050	22,397,575,740	39,568
3 ET PLUS	506	118,630	4,379,677,800	36,919
NOMBRE D'ENFANTS DE 7-11 ANS				
0	27,724	8,423,390	273,684,709,030	32,491
1	3,678	997,810	40,739,380,290	40,829
2	1,273	339,450	14,382,557,920	42,370
3 ET PLUS	147	34,090	1,269,260,530	37,233
NOMBRE D'ENFANTS DE 12-15 ANS				
0	28,392	8,614,020	279,430,654,980	32,439
1	3,496	942,930	40,383,040,600	42,827
2	845	216,620	9,413,720,040	43,457
3 ET PLUS	89	21,170	848,492,150	40,080
NOMBRE D'ENFANTS DE 16-17 ANS				
0	30,199	9,079,220	296,875,775,650	32,698
1	2,431	668,350	30,975,773,300	46,347
2 ET PLUS	192	47,170	2,224,358,820	47,156
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS				
0	29,633	8,863,940	283,531,585,250	31,987
1	2,670	783,960	38,176,196,740	48,697
2	473	133,290	7,495,124,910	56,232
3 ET PLUS	46	13,550	873,000,870	64,428

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE D'ENFANTS DE 22-24 ANS				
0	31,330	9,294,140	301,793,420,130	32,471
1	1,369	463,200	25,857,916,050	55,825
2 ET PLUS	123	37,400	2,424,571,590	64,828
NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN				
0	30,456	9,143,520	299,372,236,690	32,741
1	2,208	610,960	28,731,987,860	47,028
2 ET PLUS	158	40,260	1,971,683,220	48,974
NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL				
0	32,805	9,789,500	329,804,503,780	33,690
1 ET PLUS	17	5,240	271,403,990	51,795
NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE				
0	32,559	9,730,640	327,647,386,880	33,672
1 ET PLUS	263	64,100	2,428,520,890	37,886
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN				
0	31,263	9,304,050	304,460,063,530	32,723
1	1,382	429,510	21,936,650,370	51,074
2 ET PLUS	177	61,180	3,679,193,870	60,137
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL				
0	32,712	9,764,220	328,376,133,470	33,631
1 ET PLUS	110	30,520	1,699,774,300	55,694
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE				
0	31,121	9,338,190	308,314,645,580	33,017
1	1,512	410,800	19,221,164,490	46,790
2 ET PLUS	189	45,750	2,540,097,700	55,521
NOMBRE D'ENFANTS 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN				
0	32,538	9,691,430	324,255,767,060	33,458
1 ET PLUS	284	103,310	5,820,140,710	56,337
NOMBRE D'ENFANTS 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL				
0	32,776	9,773,690	328,795,260,320	33,641
1	46	21,050	1,280,647,450	60,838
NOMBRE D'ENFANTS 22-24 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE				
0	31,637	9,410,510	308,341,949,850	32,766
1	1,091	355,890	19,844,726,910	55,761
2 ET PLUS	94	28,340	1,889,231,010	66,663

DEC 1988

VARIABLE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	NOMBRE PONDERE D'UNITES FAMILIALES	REVENU TOTAL AGREGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE CHOMEURS PENDANT LA SEMAINE DE REFERENCE				
0	28,636	8,661,990	293,382,315,750	33,870
1	3,698	1,025,820	33,251,838,210	32,415
2	439	99,600	3,159,096,360	31,718
3 ET PLUS	49	7,330	282,657,450	38,562
NOMBRE DE CHOMEURS L'ANNE PRECEDENTE				
0	23,655	7,323,470	249,020,231,520	34,003
1	7,299	2,052,240	66,199,610,270	32,257
2	1,606	365,380	12,582,212,860	34,436
3	212	45,930	1,863,333,990	40,569
4 ET PLUS	50	7,720	410,519,130	53,176
CARACTERISTIQUES				
PERSONNE SEULE	9,038	2,864,250	50,285,046,460	17,556
FAMILLE EPOUX-EPOUSE	7,215	2,161,480	76,765,744,600	35,515
FAMILLE EPOUX-EPOUSE AVEC UN OU				
DES ENFANTS CELIBATAIRES	12,532	3,524,300	163,343,046,370	46,348
FAMILLE EPOUX-EPOUSE AVEC ENFANTS				
MARIES ET LEUR FAMILLE IMMEDIATE				
LE CAS ECHEANT	147	46,590	2,312,220,680	49,629
FAMILLE EPOUX-EPOUSE AVEC ENFANTS				
CELIBATAIRES ET MARIES ET LEUR				
FAMILLE IMMEDIATE, LE CAS ECHEANT	118	29,010	1,737,487,320	59,893
FAMILLE EPOUX-EPOUSE AVEC ENFANTS				
CELIBATAIRES ET (OU) MARIES ET LEUR				
FAMILLE AINSI QUE D'AUTRES PARENTS	399	130,890	7,315,235,520	55,888
FAMILLE EPOUX-EPOUSE AVEC PARENTS				
AUTRES QUE SES PROPRES ENFANTS	166	51,380	2,342,922,950	45,600
PERE AVEC UN OU PLUSIEURS				
ENFANTS CELIBATAIRES	368	116,280	3,941,218,890	33,894
MERE AVEC UN OU PLUSIEURS				
ENFANTS CELIBATAIRES	2,008	618,460	13,153,374,940	21,268
TOUTES AUTRES FAMILLES	831	252,100	8,879,610,040	35,223

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CYCLE DE VIE				
PERSONNES SEULES, < 45	4,296	1,497,680	28,824,393,320	19,246
PERSONNES SEULES, > 44	4,742	1,366,570	21,460,653,140	15,704
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF < 45				
SANS ENFANTS < 16 ANS	2,648	870,440	37,202,420,710	42,740
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF < 45				
AVEC ENFANTS < 16 ANS	8,272	2,256,220	96,124,600,290	42,604
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF > 44				
SANS ENFANTS < 16 ANS	7,883	2,315,770	95,769,816,220	41,355
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF > 44				
AVEC ENFANTS < 16	1,774	501,220	24,719,820,220	49,319
TOUTES AUTRES FAMILLES	3,207	986,840	25,974,203,870	26,321
MODE D'OCCUPATION				
PROPRIÉTAIRE AVEC HYPOTHÈQUE	9,505	2,878,180	132,232,417,150	45,943
PROPRIÉTAIRE SANS HYPOTHÈQUE	11,812	2,889,580	106,990,454,630	37,026
LOCATAIRE	9,814	3,512,570	83,177,283,680	23,680
AUTRE	1,691	514,410	7,675,752,310	14,921
ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF				
CÉLIBATAIRE JAMAIS MARIÉ(E)	5,477	1,782,890	34,419,876,210	19,306
MARIÉ(E) OU VIVANT EN CONCUBINAGE	21,017	6,072,870	256,637,962,840	42,260
AUTRE	6,328	1,938,980	39,018,068,720	20,123

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÂGE DU CHEF				
MOINS DE 25	2,433	754,660	12,861,532,250	17,043
25-34	7,703	2,310,090	73,989,209,220	32,029
35-44	6,841	2,108,330	87,446,225,320	41,477
45-54	4,793	1,480,500	67,015,850,010	45,266
55-59	2,350	705,500	28,099,019,170	39,829
60-64	2,252	686,270	22,819,259,260	33,251
65-69	2,043	571,330	14,336,790,250	25,094
70-79	3,165	846,580	17,992,807,640	21,254
80 ET PLUS	1,242	331,480	5,515,214,650	16,638
SEXE DU CHEF				
MASCULIN	25,238	7,451,850	287,402,297,800	38,568
FÉMININ	7,584	2,342,890	42,673,609,970	18,214
INSTRUCTION DU CHEF				
AUCUNE SCOLARITÉ OU ÉTUDES				
PRIMAIRES	7,802	2,007,000	50,372,890,640	25,099
9-10 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	5,512	1,459,260	42,593,563,590	29,188
11 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	3,027	903,730	27,560,968,400	30,497
12 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	5,728	1,698,140	56,589,119,260	33,324
13 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	550	312,220	11,000,164,530	35,232
ÉTUDES POSTSECONDAIRES PARTIELLES CERTIFICAT OU DIPLÔME D'ÉTUDES	2,566	831,320	28,524,459,910	34,312
POSTSECONDAIRES	3,892	1,223,520	43,416,911,410	35,485
DEGRÉ UNIVERSITAIRE	3,745	1,359,550	70,017,830,030	51,501
CHEF: FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE				
OUI - INSCRIT À TEMPS PLEIN	768	243,790	3,433,764,250	14,085
OUI - INSCRIT À TEMPS PARTIEL	375	150,390	5,024,131,590	33,407
N'A PAS FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE	31,679	9,400,560	321,618,011,930	34,213

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	3,263	1,122,750	56,869,927,430	50,652
CODE 02	2,692	949,150	40,600,698,370	42,776
CODE 03	1,019	310,510	14,332,623,650	46,158
CODE 04	2,058	740,590	20,838,655,970	28,138
CODE 05	1,944	639,060	25,054,382,260	39,205
CODE 06	3,162	941,940	24,640,326,230	26,159
CODE 07	2,585	432,180	12,788,123,400	29,590
CODE 08	2,062	619,120	22,806,911,930	36,838
CODE 09	2,278	754,440	27,279,935,550	36,159
CODE 10	2,694	692,320	24,398,584,700	35,242
CODE 11	2,563	755,910	27,694,540,930	36,637
CODE 12	845	209,820	2,912,435,200	13,881
CODE 13	5,657	1,626,950	29,858,762,150	18,353

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	166	49,350	2,427,963,360	49,199
CODE 02	2,310	785,290	40,544,040,390	51,629
CODE 03	787	288,110	13,897,923,680	48,238
CODE 04	407	157,360	7,439,682,120	47,278
CODE 05	315	113,160	6,073,412,020	53,671
CODE 06	223	80,990	3,359,574,270	41,481
CODE 07	537	172,920	7,549,228,490	43,657
CODE 08	192	59,080	4,904,187,130	83,009
CODE 09	457	154,330	4,408,433,750	28,565
CODE 10	163	46,170	1,553,232,000	33,642
CODE 11	398	165,140	5,312,948,590	32,172
CODE 12	179	64,610	3,250,643,470	50,312
CODE 13	624	183,820	8,421,662,410	45,815
CODE 14	216	62,080	2,660,317,770	42,853
CODE 15	342	122,420	2,587,271,030	21,134
CODE 16	407	131,500	3,406,803,730	25,907
CODE 17	125	51,870	1,468,330,680	28,308
CODE 18	391	142,820	4,669,125,310	32,692
CODE 19	289	111,770	3,449,329,610	30,861
CODE 20	504	180,210	5,257,795,610	29,176
CODE 21	1,519	487,540	17,251,312,600	35,384
CODE 22	425	151,520	7,803,069,660	51,499
CODE 23	790	219,730	8,286,133,520	37,711
CODE 24	992	318,440	6,857,831,030	21,536
CODE 25	519	155,060	2,828,337,890	18,240

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (SUITE)				
CODE 26	861	248,710	6,668,023,790	26,810
CODE 27	1,517	238,980	7,726,472,430	32,331
CODE 28	441	97,380	2,207,448,150	22,668
CODE 29	288	30,590	1,007,296,910	32,929
CODE 30	339	65,230	1,846,905,910	28,314
CODE 31	357	65,280	2,466,368,530	37,781
CODE 32	389	100,520	3,114,462,530	30,984
CODE 33	589	192,130	7,306,138,010	38,027
CODE 34	451	146,010	5,554,867,160	38,044
CODE 35	276	115,180	4,365,075,700	37,898
CODE 36	210	101,430	3,876,232,330	38,216
CODE 37	310	117,610	4,426,888,120	37,640
CODE 38	127	54,210	1,371,894,670	25,307
CODE 39	330	121,540	3,888,928,950	31,997
CODE 40	1,301	359,650	13,715,991,480	38,137
CODE 41	519	109,350	3,858,025,520	35,281
CODE 42	439	119,930	4,822,016,720	40,207
CODE 43	1,736	463,040	15,718,542,460	33,946
CODE 44	1,318	386,890	13,728,451,510	35,484
CODE 45	279	63,830	2,973,698,840	46,588
CODE 46	593	185,460	5,961,762,100	32,146
CODE 47	373	119,730	5,030,628,480	42,016
CODE 48	845	209,820	2,912,435,200	13,881
CODE 49	5,657	1,626,950	29,858,762,150	18,353

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
STATUT DU CHEF VIS-A-VIS DE L'IMMIGRATION				
CANADIEN DE NAISSANCE	28,594	7,953,780	262,398,160,960	32,990
A IMMIGRE AVANT 1946	946	282,740	6,859,924,020	24,262
A IMMIGRE ENTRE 1946 ET 1955	858	369,720	14,986,701,600	40,535
A IMMIGRE ENTRE 1956 ET 1965	762	386,840	16,358,920,150	42,289
A IMMIGRE ENTRE 1966 ET 1970	537	249,480	10,567,637,890	42,359
A IMMIGRE ENTRE 1971 ET 1975	439	224,940	9,122,579,280	40,556
A IMMIGRE ENTRE 1976 ET 1980	341	165,020	5,438,714,430	32,958
A IMMIGRE ENTRE 1981 ET 1987	345	162,220	4,343,269,440	26,774
LANGUE MATERNELLE				
UNITÉ FAMILIALE SPÉCIALE	115	36,350	6,442,724,600	177,241
ANGLAIS	22,582	5,861,410	199,085,401,700	33,965
FRANÇAIS	6,333	2,584,400	78,163,798,660	30,244
AUTRE	3,792	1,312,580	46,383,982,810	35,338
SITUATION DU CHEF VIS-A-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)				
OCCUPÉ	20,532	6,400,540	259,109,006,190	40,482
CHÔMEUR	2,225	602,510	14,135,338,390	23,461
INACTIF	10,065	2,791,690	56,831,563,190	20,357
CHEF: STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)				
TRAVAILLEUR RÉMUNÉRÉ	22,955	7,158,810	267,725,825,700	37,398
TRAVAILLEUR AUTONOME	3,334	790,610	29,384,367,710	37,167
TRAVAILLEUR FAMILIAL NON RÉMUNÉRÉ	31	8,550	194,517,010	22,751
N'A JAMAIS TRAVAILLÉ	845	209,820	2,912,435,200	13,881
A TRAVAILLÉ POUR LA DERNIÈRE FOIS IL Y A PLUS DE CINQ ANS	5,657	1,626,950	29,858,762,150	18,353
CHEF: SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
00	8,618	2,462,330	46,155,936,530	18,745
01-48	6,084	1,668,360	41,380,172,070	24,803
49-52	18,120	5,664,050	242,539,799,170	42,821

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TEMPS PLEIN	22,434	6,814,420	272,715,219,820	40,020
TEMPS PARTIEL	1,770	517,990	11,204,751,420	21,631
INACTIF	8,618	2,462,330	46,155,936,530	18,745
CHEF: TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TRAVAILLEUR À TEMPS PLEIN				
TOUTE L'ANNÉE	17,280	5,422,180	236,377,259,220	43,595
AUTRE TRAVAILLEUR	6,924	1,910,230	47,542,712,020	24,888
INACTIF	8,618	2,462,330	46,155,936,530	18,745
CHEF: SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
00	27,418	8,351,270	294,820,595,350	35,302
01-52 SEMAINES	5,404	1,443,470	35,255,312,420	24,424
CHEF: NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE RÉFÉRENCE				
UNE PÉRIODE	3,697	1,064,620	26,340,859,720	24,742
DEUX PÉRIODES	1,222	253,680	5,968,987,480	23,530
TROIS PÉRIODES OU PLUS	493	126,540	2,955,749,510	23,358
SANS OBJET	27,410	8,349,900	294,810,311,060	35,307
CHEF: PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
INCAPACITÉ PERMANENTE	958	246,210	4,173,113,760	16,949
TENAIT MAISON	1,765	550,110	8,555,883,620	15,553
ALLAIT À L'ÉCOLE	880	297,980	3,527,087,880	11,837
RETRAITÉ/VOLONTAIREMENT INACTIF	5,942	1,642,560	37,243,010,700	22,674
AUTRE	688	227,450	4,926,603,140	21,660
SANS OBJET	22,589	6,830,430	271,650,208,670	39,771

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: ÂGE				
MOINS DE 25	1,509	430,600	12,858,983,390	29,863
25-34	5,664	1,599,700	66,880,099,040	41,808
35-44	5,038	1,478,390	73,354,029,930	49,618
45-54	3,353	983,360	50,394,217,980	51,247
55-59	1,529	436,220	19,198,039,090	44,010
60-64	1,299	392,050	13,587,006,750	34,656
65-69	1,056	292,500	8,735,332,400	29,864
70-79	988	280,670	7,698,234,830	27,428
80 ET PLUS	141	50,160	1,110,714,030	22,143
ÉPOUSE: INSTRUCTION				
AUCUNE SCOLARITÉ OU ÉTUDES				
PRIMAIRES	3,524	985,420	30,890,984,590	31,348
9-10 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	3,472	885,470	31,393,670,440	35,454
11 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	2,240	635,040	24,296,874,430	38,260
12 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	4,787	1,373,360	58,958,187,310	42,930
13 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	355	188,200	9,698,009,040	51,530
ÉTUDES POSTSECONDAIRES PARTIELLES CERTIFICAT OU DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES	1,502	434,930	20,524,734,650	47,191
DEGRÉ UNIVERSITAIRE	2,920	839,480	41,638,506,360	49,600
	1,777	601,750	36,415,690,620	60,516
ÉPOUSE: FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE				
OUI - INSCRIT À TEMPS PLEIN	224	72,490	2,327,334,600	32,106
OUI - INSCRIT À TEMPS PARTIEL	306	102,670	5,281,572,150	51,442
N'A PAS FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE	20,047	5,768,490	246,207,750,690	42,681

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	1,126	378,780	21,730,910,670	57,371
CODE 02	1,856	546,520	29,568,824,350	54,104
CODE 03	1,029	291,020	16,529,090,280	56,797
CODE 04	4,123	1,313,100	62,197,429,480	47,367
CODE 05	1,443	408,050	17,883,225,060	43,826
CODE 06	2,749	677,770	23,733,670,950	35,017
CODE 07	770	130,650	4,190,578,060	32,075
CODE 08	450	100,830	3,888,092,280	38,561
CODE 09	474	204,350	8,228,830,920	40,268
CODE 10	59	12,790	498,186,350	38,951
CODE 11	335	108,760	4,352,031,140	40,015
CODE 12	1,536	385,230	12,358,204,310	32,080
CODE 13	4,627	1,385,800	48,657,583,590	35,112

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	56	12,000	635,563,830	52,964
CODE 02	686	228,770	13,252,202,150	57,928
CODE 03	384	138,010	7,843,144,690	56,830
CODE 04	109	47,150	2,578,619,240	54,690
CODE 06	26	9,040	472,003,700	52,213
CODE 07	253	73,230	3,829,922,150	52,300
CODE 08	28	14,010	1,248,424,620	89,110
CODE 09	1,020	264,440	14,181,197,970	53,627
CODE 10	224	71,210	3,884,322,310	54,547
CODE 11	177	61,020	2,986,959,200	48,950
CODE 12	47	19,950	1,026,337,270	51,445
CODE 13	759	213,900	12,509,632,330	58,484
CODE 14	223	57,170	2,993,120,680	52,355
CODE 15	1,245	413,790	20,226,940,320	48,882
CODE 16	1,392	406,040	18,552,193,930	45,691
CODE 17	179	64,720	3,253,513,990	50,271
CODE 18	117	39,410	1,754,711,450	44,525
CODE 19	413	131,050	5,909,078,760	45,090
CODE 20	777	258,090	12,500,991,030	48,437
CODE 21	1,290	357,130	14,926,420,670	41,795
CODE 22	153	50,920	2,956,804,390	58,068
CODE 23	76	22,120	971,126,920	43,903
CODE 24	1,308	317,780	10,812,069,550	34,024
CODE 25	931	235,120	8,423,115,550	35,825

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (SUITE)				
CODE 26	434	102,750	3,527,358,930	34,330
CODE 27	246	40,790	1,280,835,050	31,401
CODE 28	463	81,870	2,644,220,730	32,298
CODE 29	38	3,700	137,529,660	37,170
CODE 30	23	4,290	127,992,620	29,835
CODE 32	351	59,640	2,196,368,810	36,827
CODE 33	66	24,980	977,774,890	39,142
CODE 36	35	18,000	967,260,060	53,737
CODE 37	70	31,590	1,383,756,920	43,804
CODE 38	290	130,110	4,976,112,480	38,245
CODE 39	66	20,540	768,567,740	37,418
CODE 43	49	9,890	352,230,670	35,615
CODE 44	106	25,160	1,085,295,720	43,136
CODE 46	150	55,750	2,076,870,240	37,253
CODE 47	71	26,260	1,087,355,660	41,407
CODE 48	1,536	385,230	12,358,204,310	32,080
CODE 49	4,627	1,385,800	48,657,583,590	35,112
CODE 99	83	31,230	1,482,922,660	47,484

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: LANGUE MATERNELLE				
UNITÉ FAMILIALE SPÉCIALE	98	32,160	6,378,309,490	198,331
ANGLAIS	14,280	3,536,160	152,798,229,270	43,210
FRANÇAIS	3,915	1,552,570	60,240,267,740	38,800
AUTRE	2,284	822,760	34,399,850,940	41,810
ÉPOUSE: SITUATION VIS-A-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)				
OCCUPÉ	10,205	3,072,440	151,801,539,090	49,407
CHÔMEUR	1,178	312,910	11,440,173,280	36,561
INACTIF	9,194	2,558,300	90,574,945,070	35,404
ÉPOUSE: STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)				
TRAVAILLEUR RÉMUNÉRÉ	13,133	3,869,010	180,984,006,700	46,778
TRAVAILLEUR AUTONOME	886	229,640	9,624,599,200	41,912
TRAVAILLEUR FAMILIAL, NON RÉMUNÉRÉ	395	73,970	2,192,263,640	29,637
N'A JAMAIS TRAVAILLÉ	1,536	385,230	12,358,204,310	32,080
A TRAVAILLÉ POUR LA DERNIÈRE FOIS IL Y A PLUS DE CINQ ANS	4,627	1,385,800	48,657,583,590	35,112
ÉPOUSE: SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE RÉFÉRENCE				
00	8,149	2,321,510	79,949,555,380	34,439
01-48	4,370	1,138,910	46,076,003,230	40,456
49-52	8,058	2,483,230	127,791,098,830	51,462

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TEMP PLEIN	8,659	2,595,450	128,052,894,190	49,337
TEMPS PARTIEL	3,769	1,026,690	45,814,207,870	44,623
INACTIF	8,149	2,321,510	79,949,555,380	34,439
ÉPOUSE: TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TRAVAILLEUR À TEMPS PLEIN TOUTE L'ANNÉE				
AUTRE TRAVAILLEUR	5,971	1,891,990	99,882,610,720	52,792
INACTIF	6,457	1,730,150	73,984,491,340	42,762
	8,149	2,321,510	79,949,555,380	34,439
ÉPOUSE: SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
00	17,485	5,163,080	223,263,565,820	43,242
01-52 SEMAINES	3,092	780,570	30,553,091,620	39,142
ÉPOUSE: NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
UNE PÉRIODE	2,370	632,800	25,035,884,090	39,564
DEUX PÉRIODES	511	99,770	3,455,622,540	34,636
TROIS PÉRIODES OU PLUS	213	48,420	2,079,243,990	42,942
SANS OBJET	17,483	5,162,660	223,245,906,820	43,242
ÉPOUSE: PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
INCAPACITÉ PERMANENTE	208	61,530	1,620,509,900	26,337
TENAIT MAISON	7,328	2,077,030	76,765,931,280	36,959
ALLAIT À L'ÉCOLE	315	98,760	3,147,203,390	31,867
RETRAITÉ/VOLONTAIREMENT INACTIF	1,746	487,900	15,574,280,240	31,921
AUTRE	591	162,530	6,446,450,850	39,663
SANS OBJET	10,389	3,055,900	150,262,281,780	49,171



Statistique Canada Statistics Canada
Division des enquêtes-ménages Household Surveys Division

Date de reprise

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72

Cette loi interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement personnel qui permettrait d'identifier une personne en particulier.

Questionnaire sur le revenu de 1986

A remplir par les personnes de 15 ans et plus

B R
1

N° du dossier
2

Date d'enquête
3
Mo An

N° de tâche
4

N° de page -
ligne du DM
5

PENDANT LA PERIODE DE DOUZE MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986, AVEZ-VOUS REÇU UN REVENU DES SOURCES SUIVANTES? DANS L’AFFIRMATIVE, VEUILLEZ INSCRIRE UN "X" DANS LE CERCLE "OUI" ET INDIQUEZ LE MONTANT DANS LA NÉGATIVE, VEUILLEZ INSCRIRE UN "X" DANS LE CERCLE "NON" ET PASSEZ À LA QUESTION SUIVANTE (POUR UNE PERTE, INSCRIVEZ LE MONTANT ET INDIQUEZ "PERTE" AU-DESSUS)

C.R.
25

VOUS AUREZ PLUS DE FACILITÉ À REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SI VOUS CONSULTEZ LES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES DU GUIDE

		DOLLARS	CENTS
1 SALAIRES et TRAITEMENTS, avant déductions	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	01	
2 SOLDE et INDEMNITÉS MILITAIRES	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	02	
3 Revenu net provenant d'un EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	03	
4 Revenu net provenant d'un EMPLOI AUTONOME AGRICOLE	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	04	
5 Revenu brut provenant de l'hébergement de CHAMBREURS et de PENSIONNAIRES	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	05	
6 INTERÊTS d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne du Canada et bons au comptant des OEC - voir le nota dans le guide, poste 6	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	06	
7 DIVIDENDES, montant effectivement reçu (non pas le montant imposable)	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	07	
8 AUTRES REVENU DE PLACEMENTS (loyer net de propriétés foncières, etc.)	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	08	
9 ALLOCATIONS FAMILIALES	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	09	
10 PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEillesse, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI et ALLOCATION AU CONJOINT du gouvernement fédéral seulement - inscrivez les suppléments provinciaux à la question 13	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	10	
11 PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ou du RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	11	
12 PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, total des prestations avant déductions d'impôt	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	12	
13 ASSISTANCE SOCIALE et SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	13	
14 AUTRES REVENUS DE SOURCES GOUVERNEMENTALES. VEUILLEZ PRÉCISER _____ Inscrivez les crédits d'impôt provincial et les allocations à la question 20	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	14	
15 PENSIONS DE RETRAITE et RENTES - voir le nota dans le guide, poste 15. VEUILLEZ PRÉCISER _____	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	15	
16 AUTRE REVENU MONÉTAIRE, VEUILLEZ PRÉCISER _____	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	16	
17 REVENU TOTAL, somme des montants inscrits aux questions 1 à 16	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	17	
18 GAINS EN CAPITAL - Partie imposable des gains en capital ou pertes en capital déductibles, réalisées en 1986. Pour indiquer une perte, écrivez "perte" au-dessus du montant	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	18	
19 MONTANT DE L'IMPÔT (fédéral plus provincial) - total à payer sur le revenu et les gains en capital de 1986	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	19	
20 CREDITS D'IMPÔT PROVINCIAL et ALLOCATIONS - voir le guide, poste 20	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	20	
21 CREDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS reçu du programme fédéral seulement - voir le guide, poste 21	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	21	
22 Remarques _____		22	
		23	
		24	



FICHE QUESTIONNAIRE

ENQUÊTE DE 1986 SUR LES FINANCES DES CONSOMMATEURS

POSTE 50 DE LA F03 - QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET CODES

Posez chacune des questions supplémentaires pertinentes pour chaque personne âgée de 15 ans ou plus et inscrivez un code dans chaque colonne de

S	S	à	A
I	I		A
A	B		J

NOTA - ASSUREZ-VOUS DE POSER LES QUESTIONS EXACTEMENT COMME ELLES SONT FORMULÉES

S	S	STATUT D'IMMIGRATION ... est-il(elle) Canadien(ne) d'origine? Si 'OUI', inscrivez le code: 00 - Personnes nées au Canada (y compris T.-N.) ou Canadien de naissance. Si 'NON', demandez: Depuis quand ... réside-t-il(elle) au Canada? 45 - Personnes qui ont immigré au Canada avant 1946. 46 à 86 - Personnes qui ont immigré au Canada entre 1946 et 1986. (Inscrivez les deux derniers chiffres de l'année d'arrivée.)
I	I	
A	B	

P	PÉRIODES DE CHÔMAGE Inscrivez '0' si le nombre de 'SC' est '00'. Autrement, demandez: Ces semaines faisaient-elles partie de la même période de chômage? 1 - Oui - une période 2 - Non - deux périodes 3 - Non - trois périodes ou plus 0 - Sans objet
C	
I	

L	LANGUE MATERNELLE Quelle est la première langue que ... a apprise dans son enfance et comprend encore? 1 - Anglais 2 - Français 0 - Autre
M	
C	

A	AUTRE ACTIVITÉ Inscrivez '0' si 'ST' + 'SC' = '52'. Autrement, demandez: Quelle était l'activité principale de ... pendant les semaines où il (elle) n'a pas travaillé ni cherché d'emploi? 1 - Incapacité permanente 2 - Tenait maison 3 - Allait à l'école 4 - Retraité(e) ou volontairement inactif(ve) 5 - Autre (Précisez dans les 'Notes' de la F03) 0 - Sans objet
A	
J	

S	S	SEMAINES DE TRAVAIL En 1985, pendant combien de semaines ... a-t-il(elle) travaillé à un emploi ou à une entreprise, peu importe le nombre d'heures? (Y compris les vacances, les congés de maternité, de maladie, les grèves et lock-out.) 00 à 52 - Par ex., 9 semaines = '09'
T	T	
D	E	

CODE DU REVENU - POSTE 25 DE LA CF06
- COLONNE 20 DE LA F07

P	TRAVAIL À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL Inscrivez '0' si le nombre de 'ST' est '00'. Autrement, demandez: Pendant ces semaines, le travail était-il surtout à temps plein ou à temps partiel? 1 - À temps plein 2 - À temps partiel 0 - Sans objet
P	
F	

Déterminer le code du revenu en:	
a)	effectuant la procédure de vérification par l'interviewer de la CF06 remplie, ou
b)	demandant: "... a-t-il(elle) touché un revenu quelconque en 1985?"
Inscrivez le code:	
-	Sur la CF06 au poste 25 (Pour la CF06 en main, remplie ou refusée)
-	Sur la F07, à la colonne 20 (Pour la CF06 non retournée)
CODES DU REVENU	
1	- A indiqué avec certitude n'avoir touché aucun revenu
2	- A touché un revenu et a fourni une partie ou la totalité des détails
3	- A indiqué avec certitude avoir touché un revenu, mais n'a pas fourni de détails
4	- Impossible de déterminer si l'enquêté a touché un revenu ou non

S	S	SEMAINES DE CHÔMAGE Inscrivez '00' si le nombre de 'ST' est '52'. Autrement, demandez: En 1985, pendant combien de semaines ... a-t-il(elle) été sans travail et à la recherche d'un emploi? (Y compris les mises à pied temporaires) 00 à 52 - Par ex., 7 semaines = '07'
C	C	
G	H	



FEUILLE DES CODES

Dossier du ménage (Formule 03)

English version available on request

- 8
- 1 Maison individuelle
 - 2 Maison double
 - 3 Maison en rangée
 - 4 Duplex
 - 5 Appartement
 - 6 Institution
 - 7 Hôtel, maison de chambres ou pension
 - 8 Baraquement, camp de bûcheron, de construction, etc.
 - 9 Maison mobile
 - 0 Autre - Précisez dans les NOTES

- 34
- M Masculin
 - F Féminin

- 35
- QUEL EST L'ÉTAT MATRIMONIAL DE... ?
(Lisez les catégories à l'enquête)
- 1 Actuellement marié(e) ou vivant en union libre
 - 2 Célibataire (jamais marié(e))
 - 3 Veuve ou veuf
 - 4 Séparé(e) ou divorcé(e)

- 36
- Attribuez une lettre à tous les membres du ménage dont le lien avec le chef de famille constitue une catégorie au poste 37.
- A ('A' pour chaque membre de la première famille,
 - Z 'B' pour chaque membre de la deuxième famille, etc.)

- 37
- Chaque lettre utilisée au poste 36 doit correspondre à un 'chef de famille' différent au poste 37.
- 1 Chef de famille
 - 2 Conjoint
 - 3 Fils ou fille (adopté(e) ou non, ou d'un autre lit)
 - 4 Petit-fils ou petite-fille
 - 5 Gendre ou bru
 - 6 Enfant en tutelle (moins de 18 ans)
 - 7 Père ou mère
 - 8 Père ou mère du conjoint
 - 9 Frère ou soeur
 - 0 Autre parent - Précisez dans les NOTES
- Les chambreurs, pensionnaires et amis non apparentés doivent être identifiés par une lettre distincte au poste 36.

- (Lisez les questions à l'enquête)
- Colonne 1: COMBIEN D'ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES A-T-IL (ELLE) ACHEVÉES?
- 0 Aucune
 - 1 de 1 à 8 années d'études primaires et secondaires
 - 2 9 ou 10 années d'études primaires et secondaires
 - 3 11 années d'études primaires et secondaires
 - 4 12 années d'études primaires et secondaires
 - 5 13 années d'études primaires et secondaires

- 38
- Colonne 2: A. A-T-IL (ELLE) FAIT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES?
- 0 Non (n'a pas fait d'études postsecondaires)
 - Oui → B. CES ÉTUDES EXIGENT-ELLES NORMALEMENT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES?
 - 0 Non (n'a pas fait d'études postsecondaires)
 - Oui → C. A-T-IL (ELLE) OBTENU UN GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME?
 - 1 Non (études postsecondaires inachevées)
 - 2 Oui (a obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires)
 - 3 Oui (a obtenu un grade universitaire)

- 40
- 0 Ne fait pas partie du ménage ce mois-ci
 - 1 Membre civil du ménage ce mois-ci
 - 2 Membre à plein temps des forces armées canadiennes ce mois-ci

PREMIER CODE: Inscrit par l'interviewer
NOTE: Pour tout code autre que X, expliquez la situation sur la formule appropriée FORMULES

X	Questionnaire EPA rempli pour tous les membres admissibles du ménage	22
E	Questionnaire EPA rempli pour certains membres admissibles (et non tous) du ménage	15/22
N	Personne à la maison (après plusieurs tentatives de contacter le ménage)	15/22
R	Refus du ménage	15/22
K	Impossibilité d'interviewer pour cause de décès, de maladie, de problème de langue ou de toute autre circonstance inhabituelle reliée au ménage	15/22
L	Impossibilité d'interviewer à cause du mauvais temps	15/22
T	Ménage temporairement absent	22
V	Logement (ou emplacement de roulotte vacant et logement saisonnier vacant)	22
C	Logement en construction	22
B	Logement occupé par des personnes ne devant pas être interviewées	15/22
D	Logement démolé, transformé en local d'affaires, déménagé, abandonné (inhabitable), inscrit par erreur	12/22
A	Interview annulée, faute d'interviewer (Réservé au bureau régional)	

- 45
- DEUXIÈME CODE: Réservé au bureau régional
- Blanc Interviewez ou essayez d'interviewer de nouveau
- 3 N'interviewez pas à moins d'un changement complet de la composition du ménage
 - 4 Essayez d'interviewer de nouveau, une lettre a été envoyée
 - 5 Essayez d'interviewer de nouveau, un membre du personnel du bureau régional est entré personnellement en contact avec le ménage

- CODES D'INTERVENTION À UTILISER AUX FINS DE LA LISTE DE LA GRAPPE (FORMULE 02)
- 1 LOGEMENT AJOUTÉ, c.-à-d. nouvelle ligne de listage
 - 2 CORRECTION, c.-à-d. rectification de la ligne de listage initiale
 - 3 CHANGEMENT DE STATUT, c.-à-d. doit être supprimé de la liste

UTILISATION DES NUMÉROS DE DOSSIER TEMPORAIRES

T					A
---	--	--	--	--	---

Commencez toujours par 'T', ce qui signifie 'temporaire'.

Utilisez les 4 derniers chiffres de votre numéro de tâche.

'A' pour le premier logement supplémentaire, 'B' pour le deuxième, 'C' pour le troisième, etc.

MOIS D'ENQUÊTE	RENOUVELLEMENT	MOIS D'ENQUÊTE	RENOUVELLEMENT
01 (Janv.)	1	07 (Juil.)	1
02 (Fév.)	2	08 (Août)	2
03 (Mar.)	3	09 (Sept.)	3
04 (Avr.)	4	10 (Oct.)	4
05 (Mai)	5	11 (Nov.)	5
06 (Juin)	6	12 (Déc.)	6



Form fields for document number, date of survey, and household number.

10 LA SEMAINE DERNIERE... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLE A UN EMPLOI OU A UNE ENTREPRISE? (Plein compte le nombre d'heures.)

30 LA SEMAINE DERNIERE... AVAIT-IL(ELLE) UN EMPLOI OU UNE ENTREPRISE AUXQUELS IL(ELLE) N'A PAS TRAVAILLE?

50 ... A-T-IL(ELLE) DEJA TRAVAILLE A UN EMPLOI OU A UNE ENTREPRISE? Ou Non

11 ... AVAIT-IL(ELLE) PLUS D'UN EMPLOI OU PLUS D'UNE ENTREPRISE LA SEMAINE DERNIERE?

31 LA SEMAINE DERNIERE... AVAIT-IL(ELLE) UN EMPLOI DEVANT COMMENCER A UNE DATE FUTURE DETERMINEE?

51 QUAND ... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLE A UN EMPLOI OU A UNE ENTREPRISE LA DERNIERE FOIS?

12 ETAIT-CE DU A UN CHANGEMENT D'EMPLOYEUR LA SEMAINE DERNIERE?

32 A PARTIR DE LA FIN DE SEMAINE DERNIERE, DANS COMBIEN DE SEMAINES... DOIT-IL(ELLE) COMMENCER A TRAVAILLER A SON NOUVEL EMPLOI?

52 A L'INTERVIEWER (1) Si le date a 51 se situe avant... (2) Si le date a 51 est le même que ou se situe après

13 COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT: A SON EMPLOI (principal)?

33 POURQUOI... S'EST-IL(ELLE) ABSENTE(E) DU TRAVAIL LA SEMAINE DERNIERE?

53 ... TRAVAILLAI-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT 30 HEURES OU PLUS PAR SEMAINE?

14 POURQUOI... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT MOINS DE 30 HEURES PAR SEMAINE?

34 ... AVAIT-IL(ELLE) PLUS D'UN EMPLOI OU PLUS D'UNE ENTREPRISE LA SEMAINE DERNIERE?

54 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE ... A LAISSE CET EMPLOI?

15 LA SEMAINE DERNIERE, COMBIEN D'HEURES SUPPLEMENTAIRES... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLE?

35 COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT:

55 A L'INTERVIEWER *S' "Incarcéral commencer" a 10 *Autrement a 58

16 LA SEMAINE DERNIERE, COMBIEN D'HEURES A-T-IL(ELLE) ETE ABSENTE(E) DU TRAVAIL, POUR UNE RAISON QUELCONQUE?

36 POURQUOI... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT MOINS DE 30 HEURES PAR SEMAINE?

56 AU COURS DES 6 DERNIERS MOIS... S'EST-IL(ELLE) CHERCHE DU TRAVAIL?

17 QUELLE ETAIT LA RAISON PRINCIPALE DE CETTE ABSENCE?

37 JUSQU'A LA FIN DE LA SEMAINE DERNIERE, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES CONSECUTIVES... AVAIT-IL(ELLE) ETE ABSENTE(E) DU TRAVAIL?

57 AU COURS DES 4 DERNIERES SEMAINES, QU'A FAIT ... POUR SE TROUVER DU TRAVAIL? Notez toute méthode indiquée.

18 COMBIEN D'HEURES... A-T-IL(ELLE) EFFECTIVEMENT TRAVAILLE LA SEMAINE DERNIERE:

38 ... RECOT-IL(ELLE) UNE RÉMUNÉRATION DE SON EMPLOYEUR POUR SES ABSENCES DE LA SEMAINE DERNIERE?

58 JUSQU'A LA FIN DE LA SEMAINE DERNIERE, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES... AVAIT-IL(ELLE) CHERCHE DU TRAVAIL? (Ne comptant pas les semaines transitoires.)

72 DESCRIPTION DE L'EMPLOI OU DE L'ENTREPRISE (activité principale) POUR QUI... TRAVAILLE-T-IL(ELLE)?

59 QUELLE ETAIT L'ACTIVITE PRINCIPALE DE ... AVANT QU'IL(ELLE) COMMENCE A SE CHERCHER DU TRAVAIL?

73 QUAND ... A-T-IL(ELLE) COMMENCE A TRAVAILLER POUR CET EMPLOYEUR?

60 ... CHERCHE-T-IL(ELLE) UN EMPLOI DE PLUS DE 6 MOIS?

74 DE QUEL GENRE D'ENTREPRISE, D'INDUSTRIE OU DE SERVICE S'AGISSAIT-IL? (Donnez une description complète, par ex., gouvernement fédéral, conservère, services forestiers.)

61 ... CHERCHE-T-IL(ELLE) UN EMPLOI A TEMPS PLEIN OU UN EMPLOI A TEMPS PARTIEL?

75A QUEL GENRE DE TRAVAIL... FAISAIT-IL(ELLE)? (Par exemple, commis de bureau, vendeur(se) d'usine, technicien(ne) forestier(ère).)

62 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE ... N'A PAS CHERCHE DE TRAVAIL LA SEMAINE DERNIERE?

75B DANS CE TRAVAIL, QUELLES ETAIENT LES ACTIVITES OU FONCTIONS LES PLUS IMPORTANTES DE ... ? (Par ex., classement de documents, séchage de légumes, estimation forestière.)

63 Y A-T-IL UNE RAISON QUI AURAIT EMPÊCHE ... DE PRENDRE UN EMPLOI LA SEMAINE DERNIERE?

76 Catégorie de travailleur: Emploi principal

64 A L'INTERVIEWER *S "Non" (arrivé travaillé) a 50 *S'il y a un "X" dans le cercle ou rien a 52 *Autrement a 72

77 Autre emploi

80 LA SEMAINE DERNIERE... FREQUENTAIT-IL(ELLE) UNE ECOLE, UN COLLEGE OU UNE UNIVERSITE?

NOTES

81 ... ETAT-IL(ELLE) INSCRITE(E) COMME ETUDIANTE(I) A TEMPS PLEIN OU A TEMPS PARTIEL?

82 DE QUEL GENRE D'ECOLE S'AGIT-IL? 80 N° de page-titre du DM de la semaine de la statistique des renseignements d'emploi

2 N° du dossier **3** Date d'enquête **4** N° de tâche **5** N° de l'interviewer désigné Valeur n° d'interviewer
 _____ _____ _____ _____ _____

6 U.P.E. Groupe Groupe N° du rencou. N° de liste Mut. Genre de logement
 _____ _____ _____ _____ _____ _____ Inscrite
 _____ _____ _____ _____ _____ _____ le voir

9 Note l'heure de chaque visité au sujet de ce ménage

Lun				
Mar				
Mer				
Jeu				
Ven				
Sam				

10 Adresse de liste

13 PRÉFÉREZ-VOUS ÊTRE INTERVIEWÉ(E) EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS?
 Français Anglais L'un ou l'autre

14 À L'INTERVIEWER:
 Langue de l'interviewer:
 Anglais Français Autre

20 DÉMEUREZ-VOUS ENCORE DANS LE MÊME LOGEMENT QUE LE MOIS DERNIER?
 Oui Passez à 21 Non Passez à 20

15 VÉRIFIEZ NOMMER TOUTES LES PERSONNES QUI DÈMEURENT ACTUELLEMENT ICI ET QUI N'ONT PAS DE RÉSIDENCE HABITUELLE AILLEURS.
 Inscrivez les noms à 32

21 LES PERSONNES SURVIVANTES DÈMEURENT-ELLES ENCORE DANS CE LOGEMENT?
 Oui Passez à 21 Non Visitez sur place nécessaire

16 Y A-T-IL DES PERSONNES QUI SONT ABSENTES DU MÉNAGE PARCE QU'ELLES SONT AUX ÉTUDES, EN VISITE, EN VOYAGE OU À L'HÔPITAL, MAIS QUI DÈMEURENT HABITUELLEMENT ICI?
 Oui Inscrivez les noms à 32 Non

22 Y A-T-IL QUELQU'UN D'AUTRE QUI DÈMEURE DANS CE LOGEMENT, PAR EXEMPLE, UN PARENT, UN CHAMBREUR OU UN PENSIONNAIRE?
 Oui Inscrivez les noms à 32 Non Passez à 42

17 Y A-T-IL QUELQU'UN D'AUTRE QUI DÈMEURE ICI, PAR EXEMPLE, UN PARENT, UN CHAMBREUR, UN PENSIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ?
 Oui Inscrivez les noms à 32 Non

31	32	33	34	35	36	37	38	40	42	50 Réponses aux questions supplémentaires																			
										Composition	L	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M					
Prénom	1	Prénom	2	Prénom	3	Prénom	4	Prénom	5	Prénom	6	Prénom	7	Prénom	8														
Nom de famille		Nom de famille		Nom de famille		Nom de famille		Nom de famille		Nom de famille		Nom de famille		Nom de famille															

42 CE LOGEMENT APPARTIEN-T-IL À UN MEMBRE DE CE MÉNAGE?
 Oui Passez directement aux FORMULES 05 & 06 Non Remplissez la FORMULE 04

60. DOES THIS HOUSEHOLD LIVE ON A FARM?
 CE MÉNAGE DÈMEURE-T-IL SUR UNE FERME?
 YES-OUI 1 _____ NO-NON 2 _____

43 POUR TOUTS LES MÉNAGES

N° de téléphone _____

Permisson d'interviewer par téléphone

Accordée Refusée

44 Déterminez et inscrivez le meilleur moment pour contacter ce ménage.

45 CODE RÉPONSE

Mois _____

Code _____

46 Cette interview a-t-elle été faite par téléphone?
 Oui Non

47 Contrôle des formules

Formules 04 05 06

Impressées _____

Remplies _____

48 NOTES

L. A. S. N. de l'équipe

Remplir au verso pour NOTES additionnelles